PLAN LOCAL D'URBANISME
ELABORATION

PONT-L'ABBÉ
Pont-'n-Abad

PONT L'ABBE

Finistère

Rapport de présentation
Tome 1/3

Arrêté le	*17/01/2017*
Approuvé le	*17/10/2017*
Rendu exécutoire le	*20/10/2017*

GEOLITT
Études et conseils
en développement durable des territoires

7, rue Le Reun - 29480 Le Relecq-Kerhuon
Téléphone : 02 98 28 13 16 - Fax : 02 98 28 30 12
Email : geolitt@geolitt.fr
www.geolitt.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME
ELABORATION

PONT-L'ABBÉ
Pont-'n-Abad

PONT L'ABBE

Finistère

Rapport de présentation
Tome 1.1./3

Arrêté le	*17/01/2017*
Approuvé le	*17/10/2017*
Rendu exécutoire le	*20/10/2017*

GEOLITT
Études et conseils
en développement durable des territoires

7, rue Le Reun - 29480 Le Relecq-Kerhuon
Téléphone : 02 98 28 13 16 - Fax : 02 98 28 30 12
Email : geolitt@geolitt.fr
www.geolitt.fr

SOMMAIRE

SOMMAIRE 1

INTRODUCTION 2

1. LE CONTEXTE 3

2. SITUATION ADMINISTRATIVE 6

3. SITUATION GEOGRAPHIQUE 9

4. RAPPELS HISTORIQUES 11

PARTIE 1 : DIAGNOSTIC DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE 12

1. LA POPULATION 13

1.1. Une croissance démographique depuis 1982 13

1.2. Une population vieillissante, dominée par a catégorie de 20-59 ans 16

1.3. Une commune aux revenus moyens 18

2. LES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES 19

2.1. Une population en âge de travailler majoritairement composée d'actifs 19

2.2. Des actifs travaillant de plus en plus hors de la commune 20

2.3. Un secteur professionnel important, constituant un bassin d'emplois a l'échelle du Pays Bigouden Sud 21

3. L'HABITAT 33

3.1. Un nombre de ménages en augmentation constante 33

3.2. Un parc de logements en augmentation composé en grande majorité de résidences principales 34

3.3. Le marché immobilier 38

4. LES EQUIPEMENTS ET LES INFRASTRUCTURES 42

4.1. Les équipements et leurs utilisateurs 42

4.2. Les infrastructures de transport et déplacements 50

INTRODUCTION

1. LE CONTEXTE

Par délibérations en date du 23 octobre 2007, le Conseil Municipal avait décidé de prescrire la révision du Plan d'occupation des Sols (P.O.S) sur l'ensemble du territoire communal.
Compte-tenu des évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis cette décision, il est apparu nécessaire de reprendre une nouvelle délibération de prescription le 18 février 2013 qui précise les motivations et les objectifs de la municipalité.
Le P.L.U. permet d'élaborer pour la commune un projet durable en prenant en compte notamment la recherche d'un aménagement économe de l'espace, la préservation des ressources naturelles et les besoins de solidarité sociale.
Les motivations et les objectifs fixés par les élus sont les suivants :

N°	ORIENTATION	MOTIVATIONS	OBJECTIFS
1	HABITAT ET ACCUEIL DE LA POPULATION	La croissance démographique doit être préparée.	- Anticiper un développement raisonnable de la démographie, - Rester une ville moyenne qui conserve ses équilibres naturels et humains
		La Municipalité souhaite accompagner l'accueil des populations et veiller à une croissance harmonieuse et solidaire tant au niveau de l'offre de logement social qu'au niveau des formes et des dimensions des logements.	- Permettre une réelle mixité dans les opérations immobilières, - Proposer un véritable parcours résidentiel qui permette à chacun de trouver une solution d'habitat adaptée à ses besoins et à ses revenus, - Accueillir les nouveaux habitants attirés par les services de la ville-centre conformément aux objectifs du SCOT.

N°	ORIENTATION	MOTIVATIONS	OBJECTIFS
2	MODERATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACES, LUTTE CONTRE L'ETALEMENT URBAIN, ENERGIE ET DEPLACEMENTS	L'urbanisation sera économe en espaces fonciers : les extensions seront situées à l'intérieur de la rocade et concerneront un nombre réduit de zones.	- Faire de la rocade, qui permet un évitement de la ville par le trafic en transit, une nouvelle limite pour la ville mais aussi un outil pour gérer les flux de circulation vers l'agglomération, - Permettre une offre diversifiée de nouveaux logements (densité conforme aux orientations du SCOT), - Favoriser le renouvellement urbain dans des secteurs qui offrent de belles opportunités pour des opérations immobilières innovantes (quartier de La Gare et Lambour notamment).
		La collectivité doit jouer un rôle moteur pour limiter les	- Favoriser un urbanisme opérationnel durable (orientation

		consommations énergétiques et maîtriser les déplacements.	des constructions, règles d'implantation …), - Donner une vraie place aux modes de déplacement doux en soutenant les aménagements en faveur des piétons et des liaisons douces sécurisées dans leur continuité.

N°	ORIENTATION	MOTIVATIONS	OBJECTIFS
3	VIE LOCALE : TISSU ECONOMIQUE ET EQUIPEMENTS	Le cœur de ville est une priorité et l'identité de ville centre doit être confortée.	- Conserver l'attractivité du centre-ville et conforter la vitalité du secteur commercial et de services, - Valoriser et renforcer le niveau d'équipement et ainsi continuer d'assumer les responsabilités de la ville-centre.
		Pont L'Abbé doit conserver sa place au cœur d'un territoire économique et commercial vivant, même si le développement économique est à appréhender à l'échelle des intercommunalités.	- Maintenir les pôles existants et les compléter par une offre équilibrée
		L'agriculture est encore présente : son espace et ses droits doivent être pris en compte.	- Permettre le maintien des spécificités d'une agriculture périurbaine.

N°	ORIENTATION	MOTIVATIONS	OBJECTIFS
4	PROTECTION DU PATRIMOINE, DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES, PRESERVATION DES CONTINUITE ECOLOGIQUES	Une approche qualitative du développement de la commune doit être privilégiée : elle doit permettre de préserver la qualité du cadre de vie et de valoriser le patrimoine naturel et bâti. Le cadre de vie et les patrimoines historiques et naturels sont des facteurs d'un développement économique durable.	- Préserver et mettre en valeur les beaux espaces naturels qui encadrent et pénètrent la ville (définition et valorisation de la trame verte et bleue), - Protéger les liaisons naturelles et constituer un véritable « réseau vert » qui permettra de structurer le territoire et de conserver des paysages attractifs (volet écologique, qualité paysagère, possibilités d'usages de loisirs et de sports), - Préserver l'identité communale et mettre en valeur le patrimoine historique et architectural (projet d'AVAP).

Article L.121-1 du code de l'urbanisme indique que : *les plans locaux d'urbanisme déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :*

1° L'équilibre entre :

- *a) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;*
- *b) L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;*
- *c) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;*

1° bis La qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville ;

2° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements et de développement des transports collectifs ;

3° La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

2. SITUATION ADMINISTRATIVE

La commune de Pont l'Abbé est située :

…dans le département du Finistère

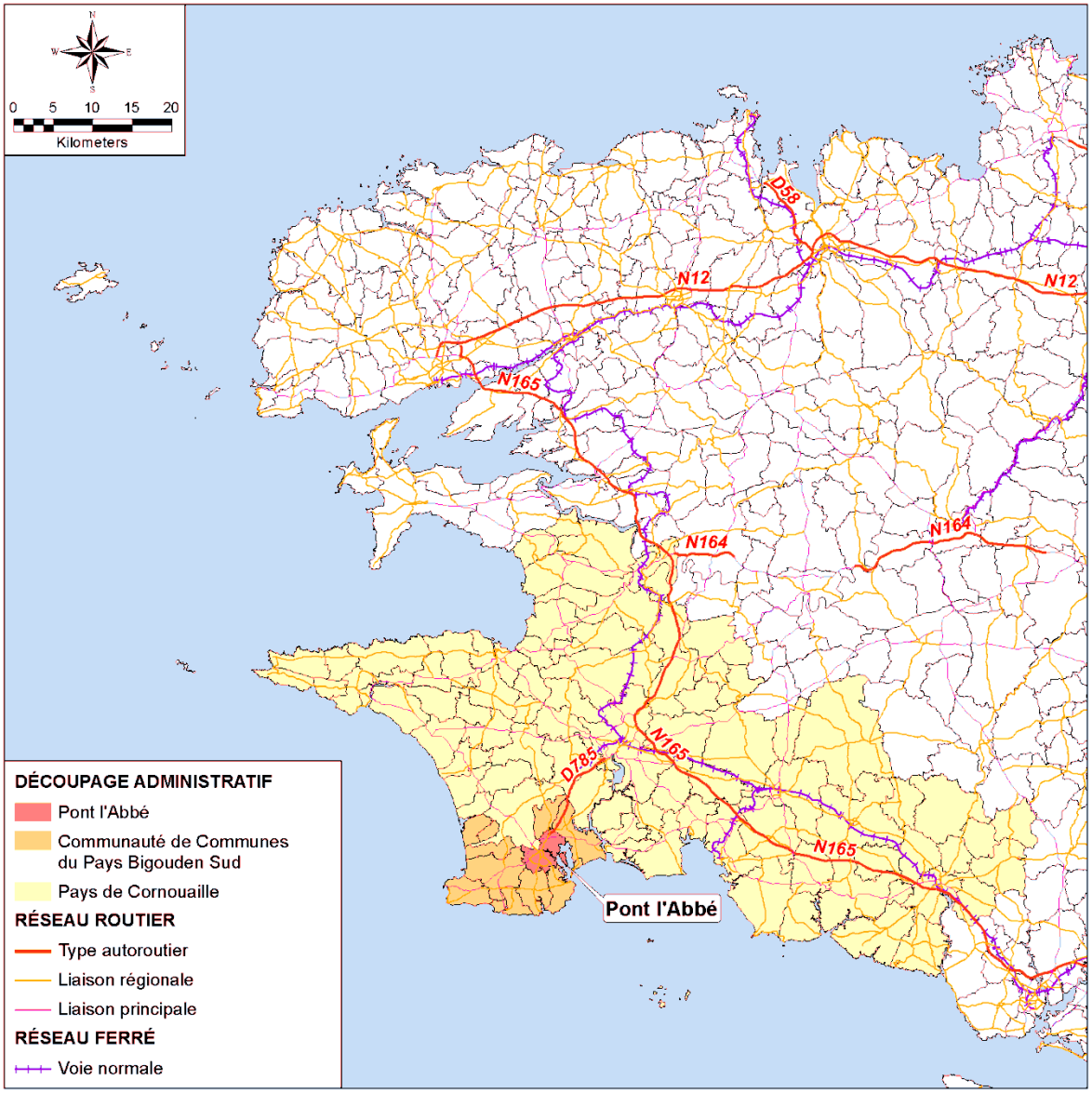

…dans la communauté de communes du Pays Bigouden Sud

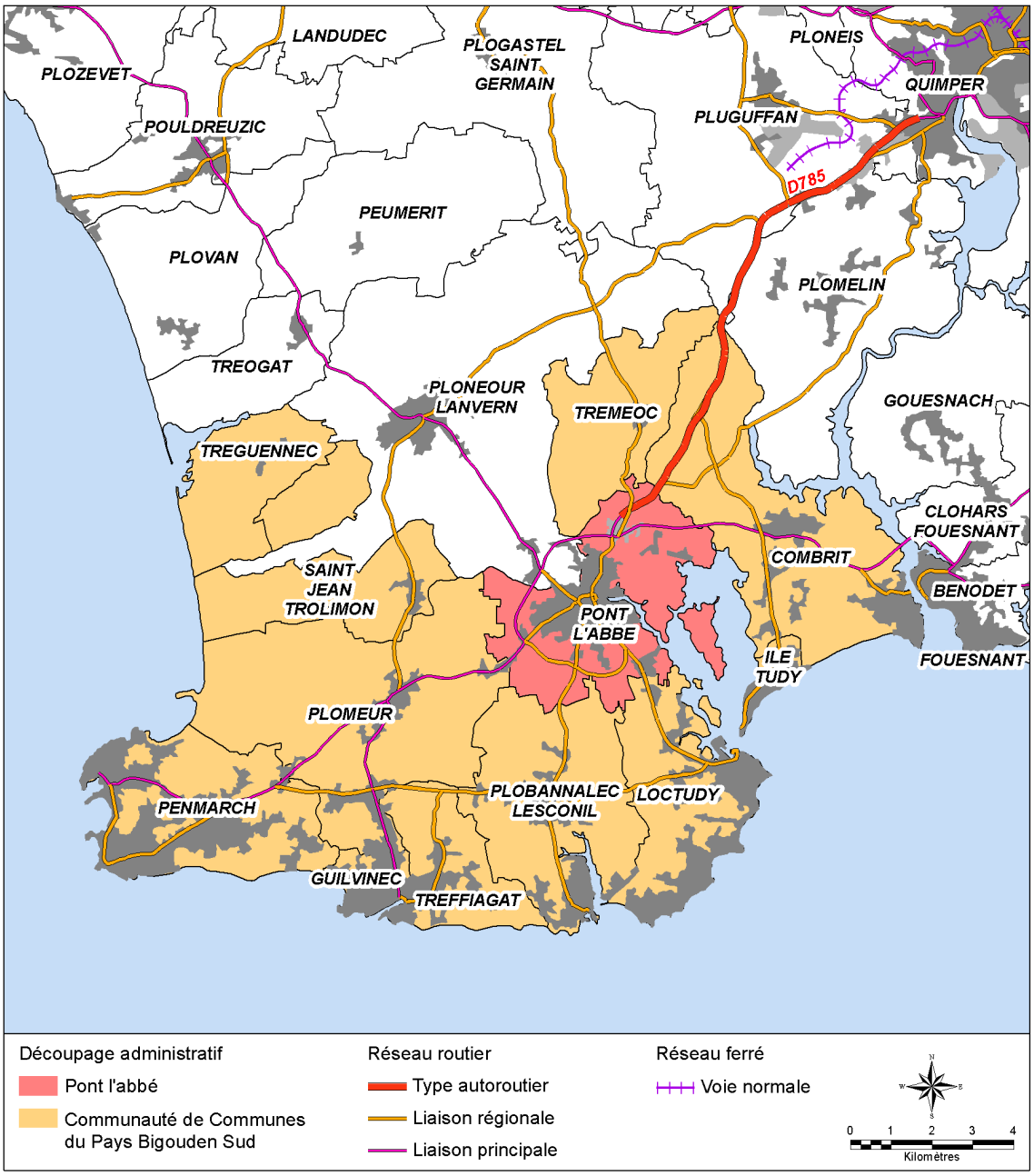

La commune de Pont l'Abbé compte **8065 habitants** au recensement de 2009, et de **8 374** habitants au recensement de 2012.

La commune fait partie :

- du Pays de Cornouaille,
- de l'arrondissement de Quimper,
- du canton de Pont l'Abbé,
- de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud,

La **Communauté de communes du Pays Bigouden Sud** comprend 12 communes : Tréguennec, St-Jean-Trolimon, Plomeur, Penmarc'h, Le Guilvinec, Treffiagat, Plobannalec, Loctudy, Ile Tudy, Combrit, Trémeoc et Pont L'Abbé.
Cette Communauté de communes a été créée par arrêté préfectoral du 28 décembre 1993, où elle s'est vue transférer la totalité de ses compétences suite à la dissolution du SIVOM en décembre 2000. Elle regroupe une population de 39 006 habitants en 2014, pour une superficie de 166 km².

Pont l'Abbé, ainsi que de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud à laquelle elle appartient, fait de plus partie du **Pays de Cornouaille**, qui englobe 9 Communautés de Communes et 1 Communauté d'Agglomération (Quimper). Ce territoire de 2 484 km² regroupe ainsi 95 communes et compte, en 2009, 331 300 habitants.

La commune de Pont l'Abbé fait également partie du territoire du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest Cornouaille approuvé le 21 mai 2015 et qui regroupe 4 communautés de Communes. L'organisme en charge de la conduite de cet outil de planification est le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA) ; le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA) est un syndicat mixte fermé qui regroupe **38 communes, organisées en 4 intercommunalités**. Ces dernières ont créé le syndicat afin de lui **déléguer la compétence "urbanisme prévisionnel"** pour élaborer, réviser et assurer le suivi du SCOT.

Périmètre du SCoT

Source : Sioca

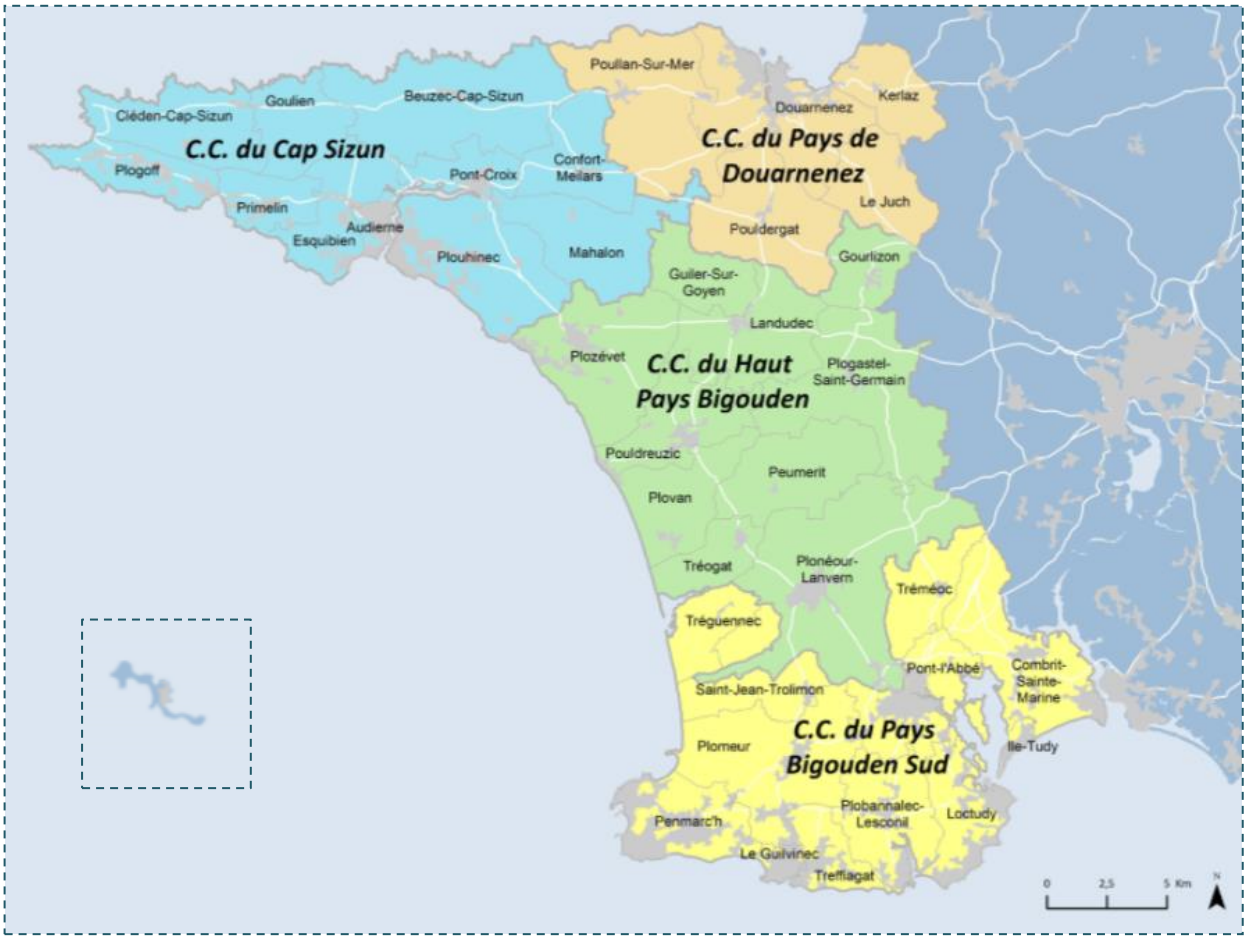

3. SITUATION GEOGRAPHIQUE

La commune de Pont l'Abbé, d'une superficie de 1821 hectares, est une commune littorale du Sud Finistère située en site de fond de ria, la rivière de Pont-l'Abbé. Ses communes limitrophes sont celles de Plomeur, Plobannalec, Loctudy, Combrit, Tréméoc et Plounéour-Lanvern.
Le territoire est divisé en deux parties, de part et d'autre de la rivière de Pont l'Abbé, qui sont jointes grâce aux ponts de la rue Mitslav Rostropovitch et de la rue Victor Hugo, où se trouve par ailleurs le Château (aujourd'hui occupé par la mairie).
La Commune s'étend ainsi sur près de 6 km du nord au sud et sur environ 5 km d'est en ouest. De plus, à l'est du territoire, la commune compte également l'île Chevalier, accessible par la route, qui s'étire sur près de 2 km du Nord au Sud.
Pont l'Abbé se situe à 19 km au Sud-Est de Quimper, qui est la seconde agglomération du département et également la Préfecture.

En bordure d'estuaire, la commune est implantée sur un territoire relativement plane, avec des altitudes n'excédant pas les 40 m. Les points hauts sont localisés aux alentours de *Kermaria*, au Nord de la commune, sur un plateau descendant ensuite assez directement aux abords du centre-ville. Ce dernier s'est développé dans la vallée autour de la rivière de Pont l'Abbé et sur le plateau Sud-Ouest qui ne présente pas de relief marqué.

La commune est traversée par plusieurs axes routiers qui permettent notamment de desservir les communes littorales de cette région touristique. Les principaux axes qui traversent le territoire communal sont la RD 785, reliant Quimper à Penmarc'h et la RD 44 qui permet de rejoindre Bénodet, Fouesnant, …
La RD 2 est également un axe structurant pour la commune, permettant de contourner le centre-ville de Pont l'Abbé par l'Ouest et le Sud et de rejoindre Loctudy.

Pont-L'Abbé est un site de fond d'estuaire. L'habitat s'est développé de part et d'autre d'un pont qui sépare la ria d'un étang. Des moulins à marée furent édifiés sur ce pont qui est commandé par le château des barons.

La commune est composée d'un patrimoine bâti riche (château, chapelle, monastère, églises, …) mais accueille également une diversité importante de paysages :

- le centre-ville,
- le port,
- les rives de l'Anse de Pouldon et de la rivière de Pont l'Abbé,
- l'île chevalier…

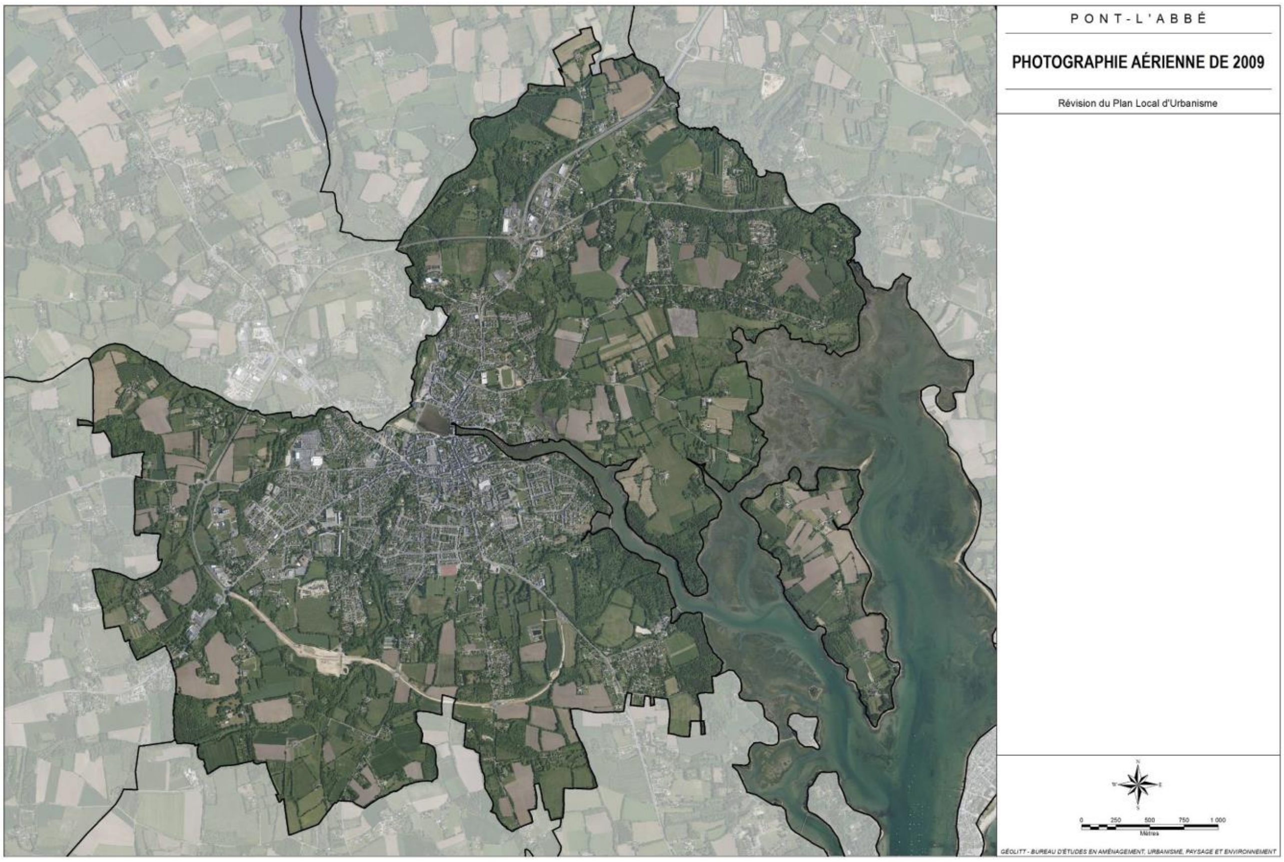
PONT-L'ABBÉ
PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE DE 2009
Révision du Plan Local d'Urbanisme
Mètres
GEOLITT - BUREAU D'ÉTUDES EN AMÉNAGEMENT, URBANISME, PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

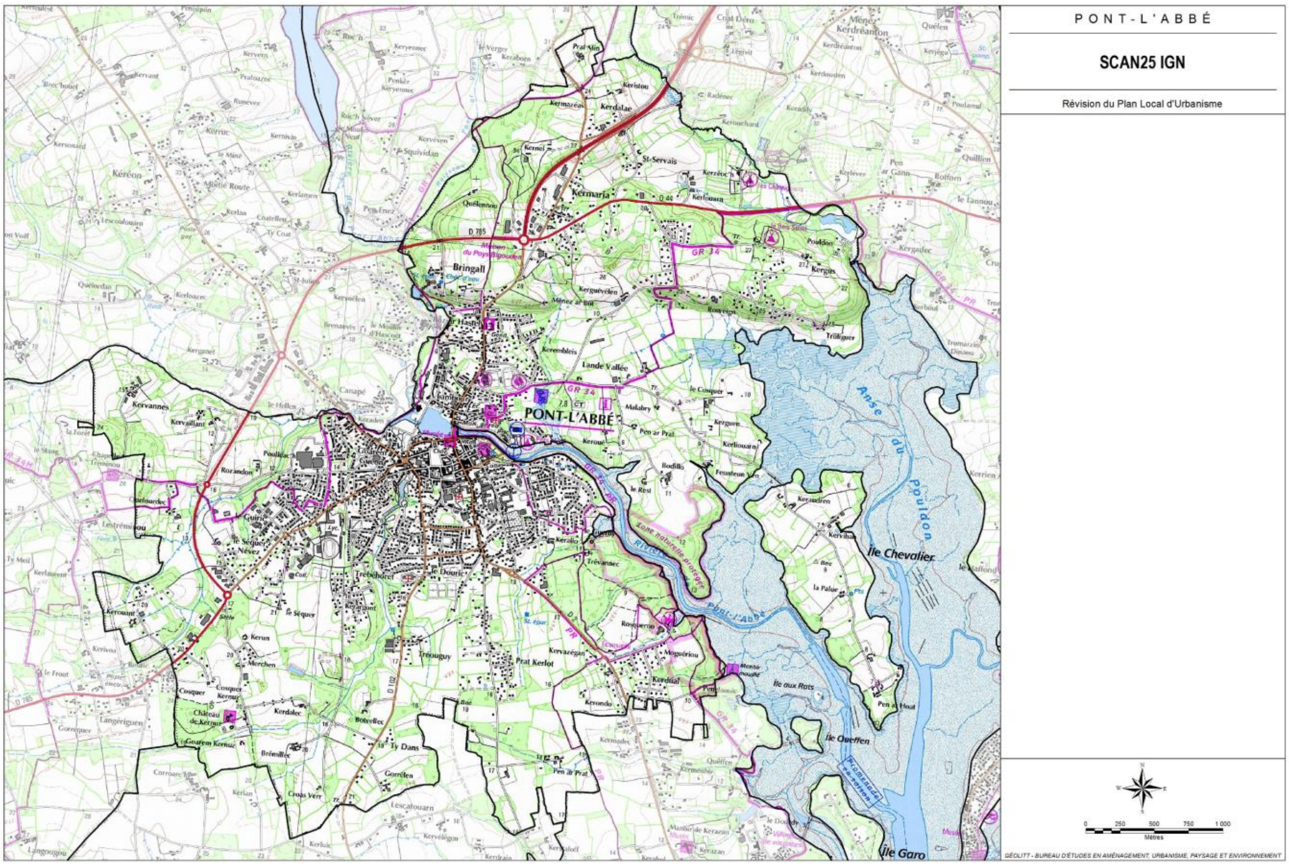
PONT-L'ABBÉ
SCAN25 IGN
Révision du Plan Local d'Urbanisme
PONT-L'ABBÉ
Anse du Pouldon
Ile Chevalier
Mètres
GEOLITT - BUREAU D'ÉTUDES EN AMÉNAGEMENT, URBANISME, PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

4. RAPPELS HISTORIQUES

Source : le patrimoine des communes du Finistère.

Le nom de la commune vient du pont qui franchit la rivière de Pont l'Abbé. Ce dernier a été construit par les abbés de Loctudy ou les seigneurs du Pont, vers le XI^{e} ou XII^{e} siècle.
En 1224, la ville apparaît sous le nom de Pons-Abbatis.

La présence humaine est attestée sur le territoire de Pont l'Abbé au Paléolithique et au Néolithique. A l'âge de fer, un important village gaulois laisse de nombreux vestiges à *Keralio* et dans la partie occupée par l'actuel cimetière.
Les Romains réutilisent le site de *Keralio* et les sites voisins de *Tréouguy* et de *Kernuz*, au Sud de la ville. Ils construisent également un camp à *Menez-Roz--ar-C'hastel*.
Au Moyen-âge, le village de *Keralio* est placé sous l'autorité et la protection d'une motte féodale érigée aux abords Sud de l'étang. Vers le XIIe siècle, les abbés de Saint-Tudy et les seigneurs du Pont édifient le premier pont sur la rivière, à l'emplacement du pont actuel. En 1220, les seigneurs du Pont renoncent à leur droit de patronage sur les terres, les biens et les vassaux de l'abbaye de Saint-Tudy.
L'histoire de Pont l'Abbé est durant l'ancien régime étroitement liée à celle des puissants barons du Pont, qui s'illustrent dans de nombreuses batailles.
Le centre-ville commence à prendre de l'importance sous le baron Hervé III, qui fonde le premier hôpital en 1320. Hervé IV fait construire en 1383 l'important monastère des carmes et le premier quai.
En 1675, le château du Pont est pillé et incendié lors de la révolte populaire dite des Bonnets Rouges. En représailles, le duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, fait découronner de nombreux clochers de la région, dont celui de Lambour.
En 1791, la commune et la paroisse de Pont l'Abbé sont constituées par l'annexion de quatre sections rurales enlevées aux communes voisines de Loctudy, Plobannalec, Plomeur et Combrit. L'église conventuelle des carmes devient église paroissiale. Par décret du 7 brumaire an X est créé le canton de Pont l'Abbé, qui englobe onze communes.
Port de commerce important aux XVIIIe et XIXe siècles, dans l'exportation des grains, du poisson et des pommes de terre ainsi que l'importation du vin, du sel et des épices, Pont l'Abbé voit sa population croître de 1884 habitants en 1800 à 5 536 en 1883.
Le déclin du port s'amorce durant l'entre-deux guerres. Aujourd'hui, il n'est plus fréquenté que par les bateaux de plaisance.

PARTIE 1 : DIAGNOSTIC DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE

1. LA POPULATION

1.1. UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE DEPUIS 1982

- **Une commune qui gagne en habitants**

Evolution de la population sur les territoires de Pont l'Abbé et de la CCPBS entre 1968 et 2012

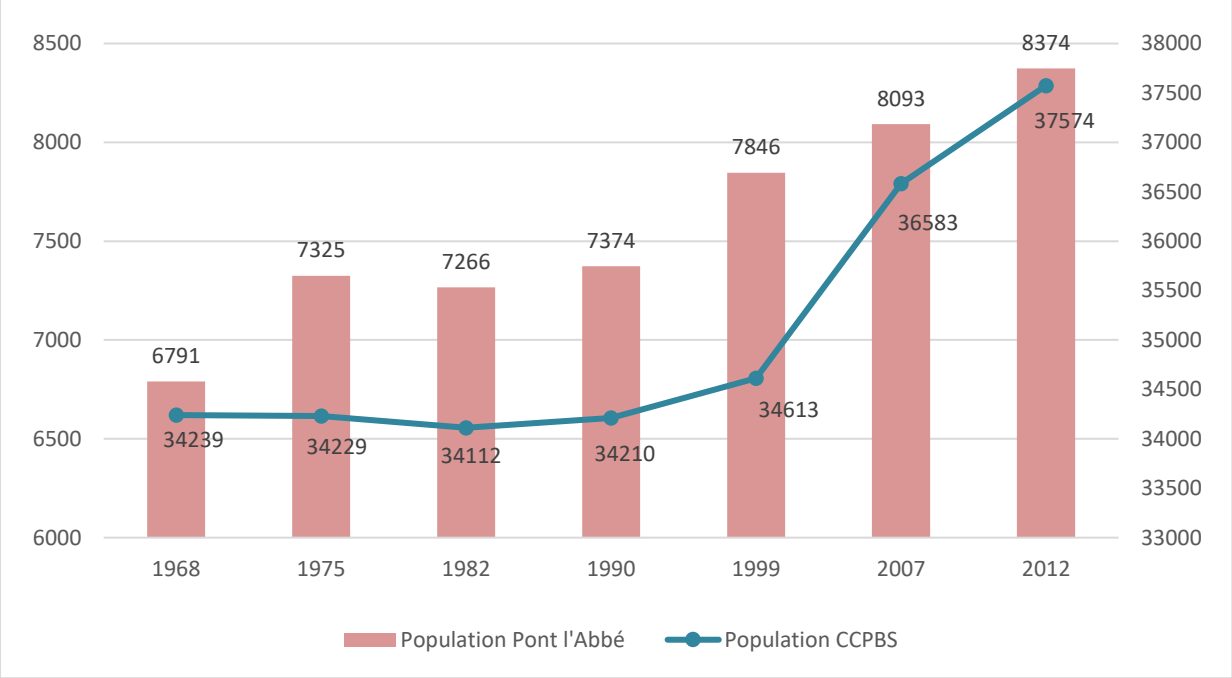

Source : INSEE

En 2012, selon le recensement INSEE, la **commune de Pont l'Abbé compte 8 374 habitants** sur un territoire de 1821 ha, soit une densité de 459,9 habitants au km^2.

Le nombre d'habitants suit une évolution positive depuis 1982, la commune ayant gagné 1 108 habitants en l'espace de 30 ans soit en moyenne 37 par an. Cette période de croissance démographique fait suite à la période 1975-82, où la commune a perdu des habitants (59 en 7 ans).
La période intercensitaire la plus ancienne, 1968-75, correspond également à la période où la hausse de population a été la plus marquée, avec une augmentation de 534 habitants.

A l'échelle de la **Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud,** l'évolution de la population a suivi une progression sensiblement la même. Toutefois, la population n'a quasiment pas varié en nombre de 1968 à 1990 pour ensuite augmenter de manière importante entre 1990 et 2012, au même titre que la commune.

Taux d'évolution annuel moyen des populations de Pont l'Abbé, de la CCPBS, du Finistère

	1968-75	1975-82	1982-90	1990-99	1999-2012
Pont l'Abbé	+1.1%	-0.1%	+0.2%	+0.7%	+0.6%
CC Pays Bigouden Sud	+0%	+0%	+0%	+0.1%	+0.6%
Finistère	+0.6%	+0.4%	+0.2%	+0.2%	+0.4%

Source : INSEE

Hormis durant les intervalles 1975-82 et 1999-2007, les taux d'évolution de la population de Pont l'Abbé ont toujours été supérieurs à ceux de la CCPBS et du département. Par ailleurs, la commune est la seule à avoir rencontré une évolution négative au cours de l'intervalle 1968-2012, avec -0.1% durant la période 1975-82.

Ainsi, la commune a connu, deux périodes d'évolution plus importantes, entre 1968 et 1975 et entre 1990 et 1999, ce qui ne coïncide pas avec la période d'évolution la plus importante de la CCPBS qui était durant la période 1999-2007 (+0.7%).

Durant la dernière décennie, la croissance démographique de Pont l'abbé est en légère baisse mais reste importante (aux alentours de +0,7%) comparé aux échelons intercommunal et départemental, pour lesquels le taux d'évolution progresse nettement par rapport à la période précédente.

- **Une commune dépendante des nouveaux arrivants sur son territoire**

Evolution du solde naturel et migratoire entre 1968 et 2012

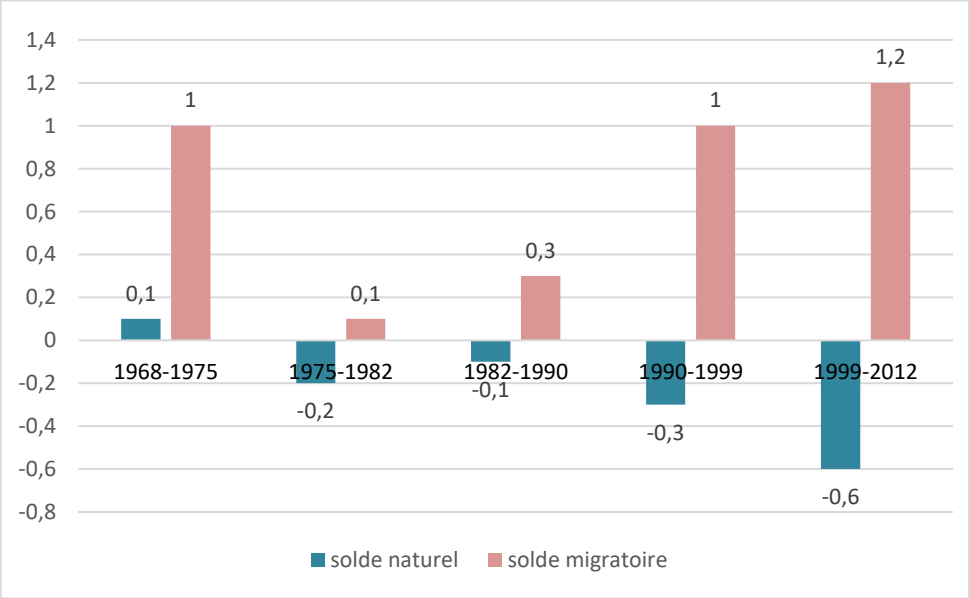

Source : INSEE

L'évolution de la population, et notamment celle de son taux d'évolution annuel, est la résultante de deux composantes :

- le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès,
- le solde migratoire est la différence entre le nombre d'arrivées et le nombre de départs.

Pont l'Abbé subit de plus en plus les effets d'un non renouvellement des générations installés sur la commune. Ainsi, le nombre de décès reste supérieur au nombre des naissances depuis 1975, et cette différence va en s'intensifiant avec notamment un solde naturel de -0.6% au cours de la dernière décennie.
Par ailleurs, ce solde a été plus important en valeur absolue que le solde migratoire au cours de l'intervalle 1975-82, ce qui explique la baisse démographique constatée durant cet intervalle (pour rappel, la commune à perdu 59 habitants).

En parallèle, **le solde migratoire** a suivi trois phases successives :

- En premier lieu, de 1968 à 1982, ce solde a fortement chuté, passant de 1% (soit une évolution particulièrement importante) à 0.1%. Les populations entrantes ont ainsi progressivement diminué par rapport aux populations quittant le territoire, mais restant néanmoins légèrement supérieures. Cette valeur positive au cours de l'intervalle 1975-82 n'a cependant pas permis à la commune de maintenir sa population, la différence entre décès et naissances ayant entrainé la baisse démographique constatée.
- A partir de 1982 et jusqu'en 2012, le solde migratoire est reparti à la hausse, retrouvant la valeur de 1,2% durant la période 1999-2012. Ainsi, la commune a connu une attractivité croissante, ayant entrainé l'arrivée plus importante de nouveaux habitants par rapport aux personnes quittant le territoire. Ce solde migratoire positif a permis à la commune de pallier au solde naturel négatif et de renouer avec une période de croissance démographique.

Evolution récente des naissances et décès sur Pont l'Abbé

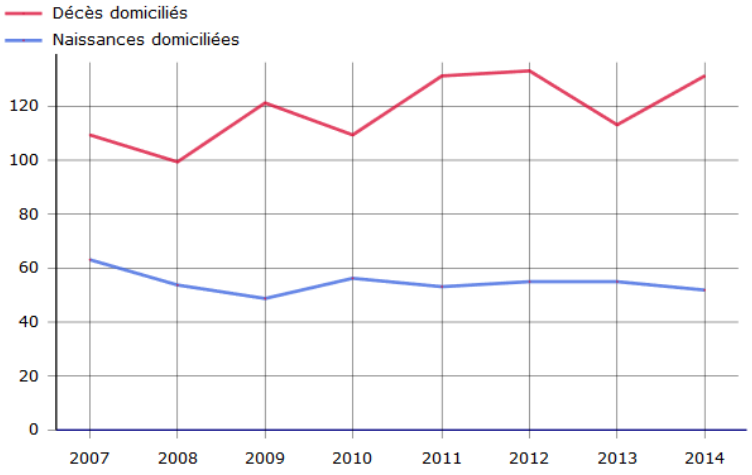

Source : Insee, statistiques de l'état civil.

Source : INSEE

A l'échelle de la CCPBS, le solde naturel est également négatif, variant entre -0.2% et -0.5% depuis 1968, et le solde migratoire positif ne permet lui de pallier que depuis 1990 (avec une valeur particulièrement importante de +1.1% au cours de la dernière décennie).

1.2. UNE POPULATION VIEILLISSANTE, DOMINEE PAR A CATEGORIE DE 20-59 ANS

Structure par âge de 1982 à 2012

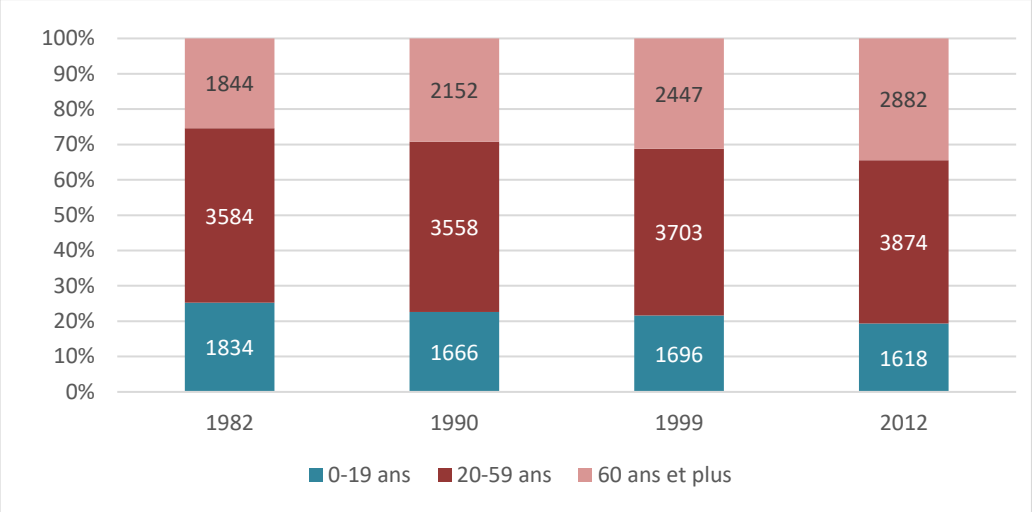

Source : INSEE

La population de Pont l'Abbé est relativement âgée en 2012 puisque plus du **tiers des habitants a 60 ans ou plus** (34,4% de la population globale), ce qui représente 2 882 habitants.
De plus, au regard des proportions issues du recensement de 1999, cette part de la population est en légère augmentation puisqu'elle représentait alors 31% de la population globale et a augmenté de 435 habitants en l'espace de 13 ans. Cette évolution croissante est par ailleurs constatée depuis 1982, période où la catégorie des 60 ans et plus étaient en proportion équivalente par rapport aux moins de 20 ans.

La **classe la plus importante reste néanmoins celle des 20-59 ans**, qui représente 46,2% de la population globale en 2012. Cette tranche de la population décroît légèrement en proportion.

L'augmentation régulière de la part des 60 ans et plus se fait en parallèle de la **diminution de celle des jeunes de moins de 20 ans**. Ceux-ci sont les moins représentés sur la commune, constituant 19,4% de la population globale avec 1 618 habitants. La proportion que représente la classe de la population la plus jeune est en constante diminution depuis 1982 (elle représentait alors 25,3% de la population globale).

La tendance au vieillissement de la population, observée dans un premier temps du fait d'un solde naturel négatif, se trouve confortée par l'observation de la répartition de la population selon l'âge.

Répartition de la population part tranches d'âges

	0-19 ans	**20-59 ans**	**60 ans et plus**
Pont l'Abbé	19%	46%	35%
CCPBS	20%	45%	35%
Finistère	23%	50%	27%

Source : INSEE

Au niveau de la communauté de communes du Pays Bigouden, la répartition de la population par tranche d'âge est similaire à celle constatée à l'échelle de Pont l'Abbé, à savoir :

- la prédominance des 20-59 ans,
- un tiers de la population qui est âgé de 60 ans ou plus,
- la part des moins de 20 ans qui est la moins représentée (19% de la population globale).

Au niveau du département, si les moins de 20 ans restent la classe d'âge la moins représente (23%), leur part est néanmoins plus proche de celle des 60 ans et plus.

Evolution des indices de jeunesse de 1982 à 2012

	1982	1990	1999	2012
Pont l'Abbé	0.99	0.77	0.69	0.56
CC Pays Bigouden Sud	0,96	0,78	0,67	0,57
Finistère	1,37	1,12	0,96	0,87

Source : INSEE

L'indice de jeunesse est le rapport entre le nombre de personnes de moins de 20 ans sur le nombre de personnes de plus de 60 ans résidant sur la commune. Si cet indice est inférieur à 1, le nombre de personnes âgées est plus important que le nombre de personnes jeunes.

L'indice de jeunesse de Pont-l'Abbé et de la communauté de communes est inférieur à 1 depuis 1982. De plus il est en baisse constante ce qui démontre à nouveau le phénomène de vieillissement important constaté plus haut. Ce phénomène est constaté également à l'échelle du département mais dans une proportion moindre ; en effet, l'indice est supérieur à 1 jusque dans les années 90, et reste proche de 0,90 depuis.
L'indice est en baisse sur les 3 territoires d'études entre 1982 et 2012 mais avec une baisse plus forte sur la commune de Pont-l'Abbé que sur les deux intercommunalités.
Néanmoins, si la population à l'échelle du département est plus jeune que sur la commune, le vieillissement de la population est un phénomène général, que ça soit à l'échelle de la communauté de communes ou à l'échelle du département, l'indice est inférieur à 1.

Il est à noter que ce phénomène de vieillissement de la population s'observe à l'échelle nationale, en conséquence de plusieurs facteurs : allongement de l'espérance de vie, baisse de la natalité, et arrivée à plus de 50 ans de la génération « baby-boom ». Ce phénomène s'observe également de manière plus importante sur les communes littorales.
Sur la carte suivante proposant un état des lieux de l'indice de vieillissement sur le territoire du SIOCA, on note un indice de 1,5 sur Pont-l'Abbé, phénomène de vieillissement important, constaté principalement sur les communes littoral du Pays Bigouden Sud et sur le Cap Sizun et la Baie d'Audierne. Ces communes attirent en effet, les pré-retraités ou les retraités désireux d'un environnement plus calme.

Indice de vieillissement de la population du Pays Bigouden Sud

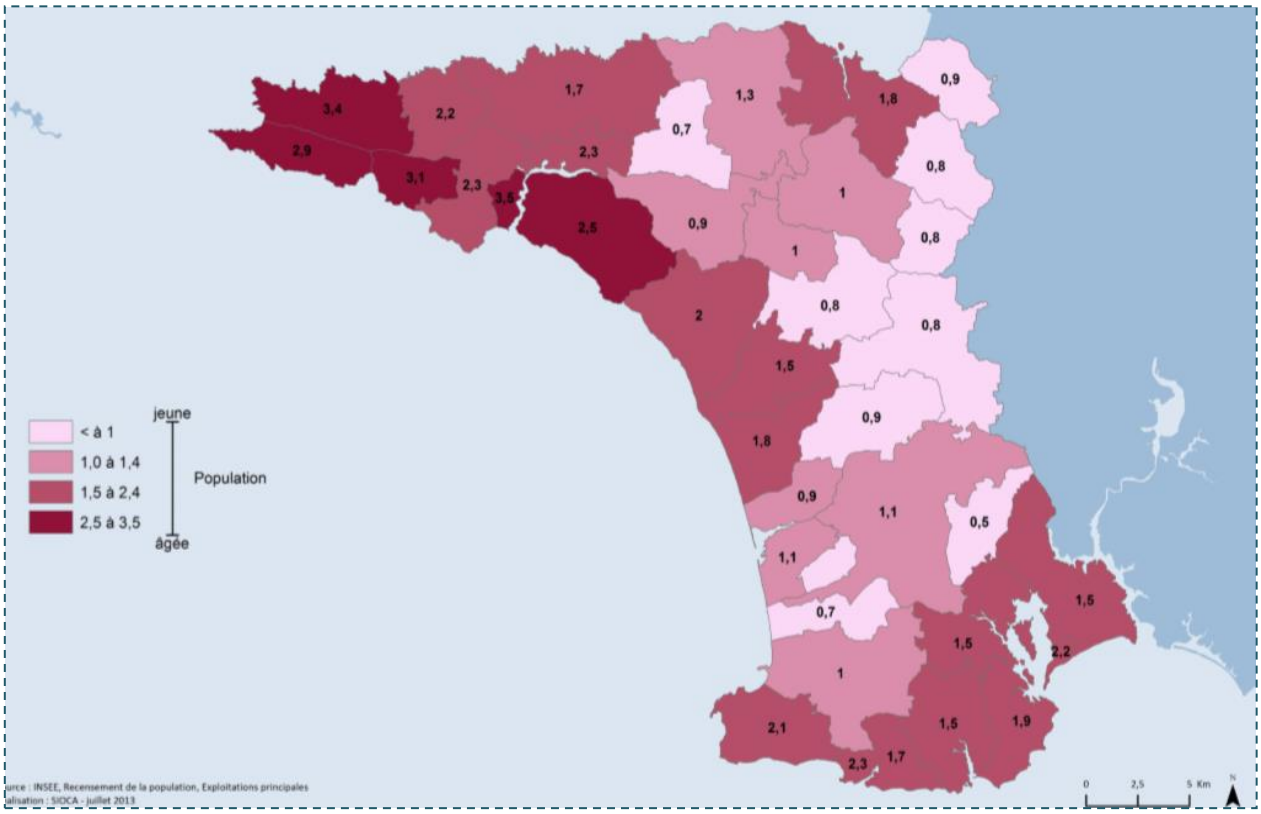

Source : SCoT SIOCA

1.3. UNE COMMUNE AUX REVENUS MOYENS

	Revenu net imposable moyen par foyers fiscaux	Foyers fiscaux imposables
Pont l'Abbé	19 047 €	60,7%
CCPBS	19 941 €	62,7%
Finistère	19 749 €	61,6%

Le revenu net imposable moyen par foyers fiscaux à Pont l'Abbé se situe légèrement en dessous de ceux constatés à l'échelle de la CCPBS et du département.
La proportion de foyers fiscaux imposables est en effet plus faible qu'au sein de la communauté de communes et du département.

Le nombre de foyers fiscaux non imposables, minoritaire sur la commune, correspond aux foyers fiscaux n'ayant aucun impôt à payer (suite à une exonération ou parce que leurs revenus sont inférieurs au seuil d'imposition ou bien encore parce qu'ils bénéficient d'une réduction d'impôt) ou qui se voient restitués totalement un avoir fiscal ou un crédit d'impôt.

A RETENIR

- **Une population qui augmente depuis 1982, avec une accélération au cours de la période 1990-2012. Cette évolution fait suite à l'intervalle 1975-82 où la commune a vu sa population légèrement décroître.**
- **Un solde naturel négatif depuis 1975 et dont le baisse se poursuit progressivement. Un solde migratoire positif depuis 1975.**
- **Une population relativement âgée (1/3 des habitants ont plus de 60 ans), qui continue de vieillir.**
- **Une population qui présente des revenus moyens légèrement inférieurs à ceux constatés aux échelles de la CCPBS et du département.**

2. LES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES

2.1. UNE POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER MAJORITAIREMENT COMPOSEE D'ACTIFS

Population en âge de travailler (15-64 ans) par type d'activité

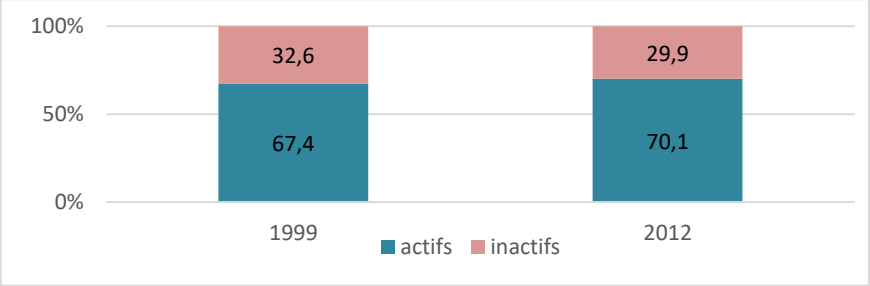

Source : INSEE

Au sein de la population en âge de travailler, c'est-à-dire ayant entre 15 et 64 ans, **la population active est en légère augmentation sur la commune**. Composée des actifs ayant un emploi et des chômeurs de la commune, cette population a vu son taux varier de 67.4 à 70,1% entre 1999 et 2012.

Cette évolution peut démontrer :

- une arrivée préférentielle sur la commune de personnes actives,
- une augmentation du nombre de personne entrant sur le marché du travail (anciens étudiants)
- un nombre de départs plus important de personnes inactives par rapport au nombre de départs chez les personnes actives.

La part de la population inactive est par antagonisme en diminution, composée des élèves/étudiants, des retraités et des autres inactifs de la commune. Au sein de cette population, la part des retraités est la plus importante (36%) et augmente en proportion tandis que celle des élèves/étudiants est moindre (35%).

En comparaison la part de personnes actives en âge de travailler sur la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud est de 67.9%, soit un taux légèrement inférieur à celui de la commune.

Le **taux de chômage communal est de 15,8%**, ce qui est supérieur au taux constaté à l'échelle de la CCPBS (12,4%) et du département (11,6%). De plus, ce taux tend à augmenter puisqu'il était de 12% en 1999, soit un taux déjà relativement élevé qui a continué à progresser.

Il est à noter qu'en valeur absolue, cette augmentation représente 176 chômeurs supplémentaires en 2012, avec 552 personnes en tout.
Ce taux de chômage affecte d'avantage les hommes que les femmes sur la commune (respectivement 16,8% et 14,9%), ces derniers représentant par ailleurs 48,1% du total des chômeurs.

2.2. DES ACTIFS TRAVAILLANT DE PLUS EN PLUS HORS DE LA COMMUNE

En 2012, la commune de Pont l'Abbé compte ainsi 2 982 actifs ayant un emploi (3 489 actifs au total) alors que le territoire offre 4 240 emplois, ce qui équivaut à environ quatre emplois pour trois actifs.
Sur la base de l'indicateur de concentration d'emploi, qui correspond au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone, la commune de Pont l'Abbé propose donc suffisamment d'emploi pour satisfaire l'ensemble des actifs de son territoire mais également pour en accueillir d'autres venant de communes différentes. Avec un indicateur valant 142,2 emplois/100 habitants, la commune concentre, pour un même nombre d'habitants, d'avantage d'emplois que la CCPBS (ICE = 81,2).

Cet indice particulièrement important sur la commune est du à plusieurs facteurs :

- la localisation de la commune et les potentialités touristiques,
- le fait que la commune constitue le bassin d'emplois et d'habitants principal de la communauté de communes mais également de l'Ouest Cornouaille,
- les nombreux équipements scolaires qu'elle regroupe (notamment collèges et Lycées).

Ce nombre d'emplois sur la commune par rapport au nombre d'actifs ayant un emploi ne permet néanmoins pas d'enrayer le phénomène de fuite des actifs, puisqu'une part croissante des actifs de la commune travaille à l'extérieur.

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui réside sur la commune

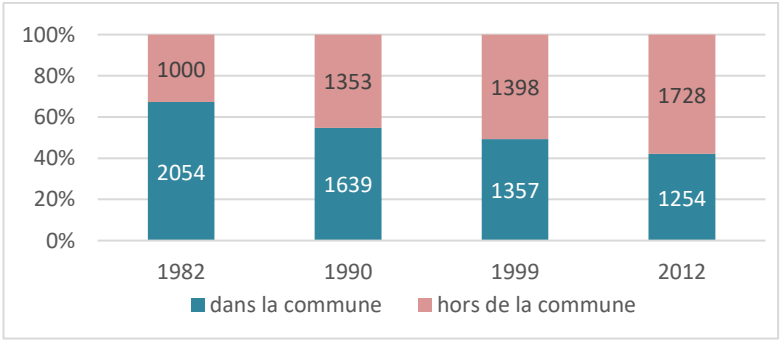

Source : INSEE

Jusqu'en 1999, les actifs ayant un emploi et travaillant sur une autre commune que celle de Pont l'Abbé étaient minoritaires. Mais au cours de la dernière décennie, la vocation résidentielle de la commune s'est renforcée et les personnes travaillent en majorité en dehors de la commune (57,9%), induisant des impératifs de déplacement domicile/travail toujours plus importants.

A titre de comparaison, les actifs vivants/travaillants sur la même commune à l'échelle de la CCPBS représentent 30,5% soit un taux encore plus bas pouvant être expliqué par un indice de concentration d'emplois plus faible qu'à l'échelle de Pont l'Abbé.

Les habitants de Pont l'Abbé travaillent donc préférentiellement depuis une dizaine d'années en dehors de la commune. A Pont l'Abbé, ce phénomène est renforcé par la proximité de l'agglomération quimpéroise qui constitue un bassin d'emplois de plus en plus attractifs.
La commune ne dispose donc pas de suffisamment d'emplois qualitatifs (typologies, catégories…) pour répondre aux besoins de tous ses habitants actifs. La spécialisation des professions ainsi que la banalisation des déplacements entrainent cet exode quotidien d'une majorité des actifs de la commune.

A RETENIR

- **Une population active en légère augmentation au sein de la population en âge de travailler sur la commune, représentant 70,1% en 2012.**
- **Un taux de chômage en augmentation (15,8% en 2012), restant supérieur à celui constaté au niveau du département.**
- **Un nombre d'emplois proposés sur la commune supérieur au nombre d'actifs de Pont l'Abbé ayant un emploi.**
- **Une part croissante et nouvellement majoritaire de la population active travaille hors de leur commune de résidence (57,9% en 2012).**

2.3. UN SECTEUR PROFESSIONNEL IMPORTANT, CONSTITUANT UN BASSIN D'EMPLOIS A L'ECHELLE DU PAYS BIGOUDEN SUD

La commune offre 50% d'emplois supplémentaires sur son territoire qu'elle ne compte d'actifs ayant un emploi.

Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2012 sur Pont l'Abbé et la CCPBS

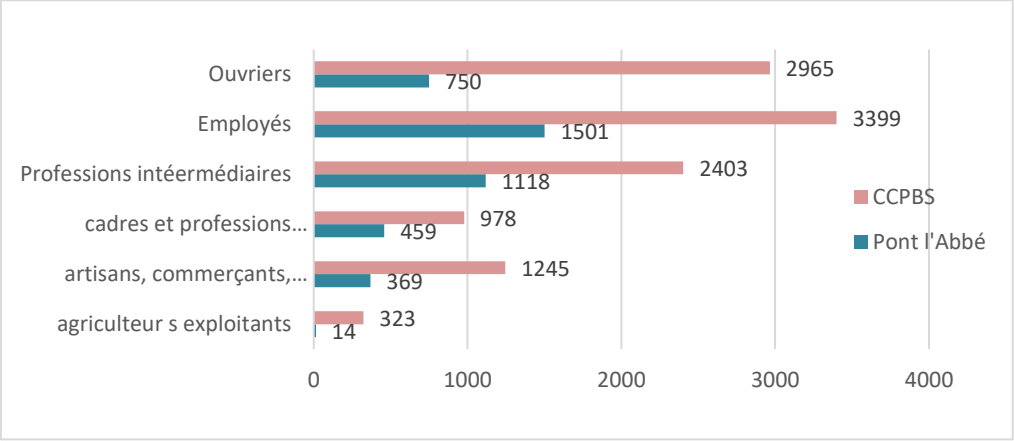

Source : INSEE

Alors que la population de la commune représente 21% de celle de la CCPBS, elle accueille 38% de la totalité des emplois offerts sur l'ensemble de l'intercommunalité. Pont l'Abbé propose en effet 4 240 emplois sur son territoire, au sein de 984 établissements actifs.
Elle représente donc un pôle d'emploi majeur pour le Pays Bigouden Sud et bénéficie par la même d'une attractivité importante au niveau professionnel.

Il est à noter plus particulièrement que la commune de Pont l'Abbé propose le tiers des emplois d'employés et des professions intermédiaires de la CCPBS.
En revanche, elle ne propose que 4% des emplois d'agriculteur exploitant de la communauté de communes.

Emplois selon secteur d'activité en 2012

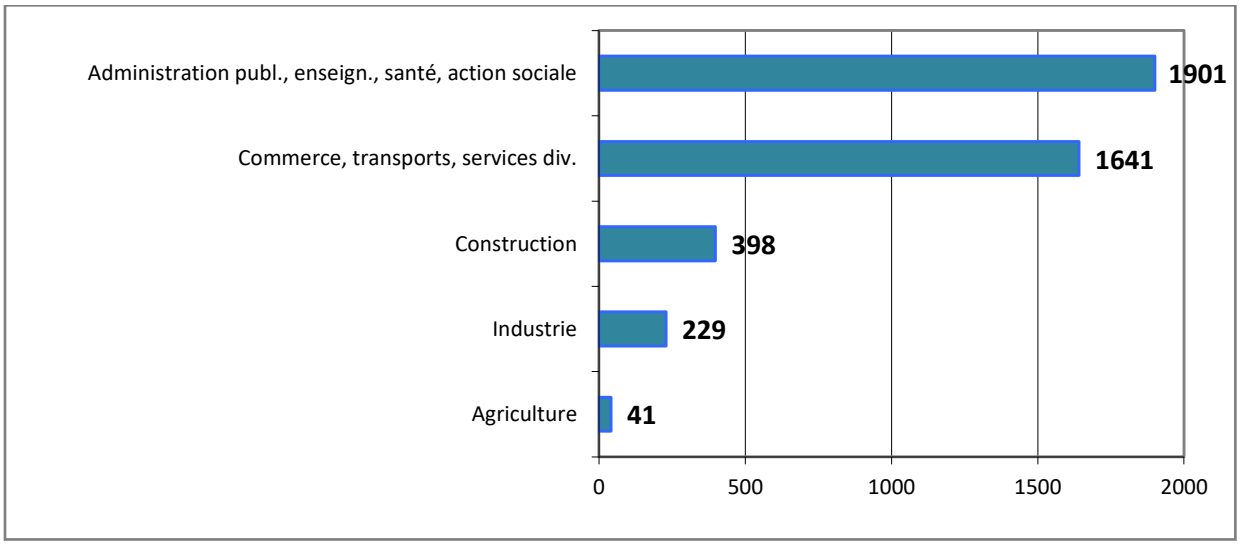

Source : INSEE

A Pont l'Abbé, la plupart des emplois appartiennent au secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé ou l'action sociale, puisqu'ils représentent plus de 45% du nombre total d'emplois avec 1901 postes. Le secteur le plus représenté ensuite est celui du commerce, des transports et des services divers, qui regroupe 1641 emplois, soit 39% du total.
Les secteurs les moins représentés sont ceux de l'industrie (5,5%) et de l'agriculture (1% des emplois).

Nombre d'établissements actifs par secteur d'activité au 1er janvier 2013

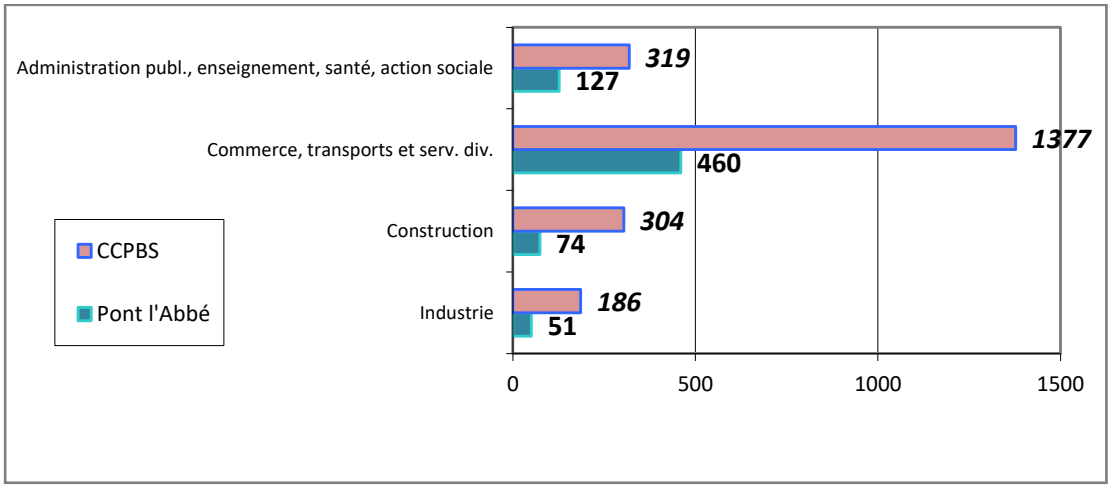

Source : INSEE

En termes de nombre d'établissements actifs, la commune représente 33% du total de la CCPBS, soit une proportion davantage en lien avec son niveau démographique.

Sur chacune des échelles de territoires étudiés ici, le secteur du commerce, des transports et des services divers apparaît très clairement comme le principal. Il représente en effet 63% du total des établissements actifs au niveau de la CCPBS et 64,6% à l'échelle de la commune.
La faiblesse du secteur agricole, par ailleurs, s'explique par le caractère historiquement très urbain de la commune de Pont l'Abbé et sa superficie restreinte (peu de terres agricoles).

2.3.1. Activité agricole

DONNEES : SOURCE DIAGNOSTIC AGRICOLE – AGRICULTURES ET TERRITOIRES-CHAMBRE D'AGRICULTURE DU FINISTERE

La commune s'étend sur une superficie de 1845 ha dont 480 ha de surface agricole utilisée soit 26 % du territoire. La prédominance de la ville de Pont l'Abbé s'accompagne d'un espace de production agricole en déclin. En effet le caractère urbain très marqué de Pont l'Abbé, l'exiguïté du territoire ainsi que la façade maritime, en bordure de la rivière de Pont l'Abbé et du fond de l'anse du Pouldon, ont limité le développement de l'activité agricole.

EVOLUTION RECENTE DE L'ACTIVITE AGRICOLE :

D'après le recensement agricole 2010, la commune comptait 11 exploitations de plus de 1 ha. L'évolution récente se caractérise par une forte diminution (-35%) du nombre d'exploitation en 10 ans.
La surface agricole utilisée par les exploitations de la commune reste stable, 493 ha en 2010. En revanche, la SAU moyenne par exploitation augmente de façon importante, de 29 à 44 ha par exploitation.
D'après le diagnostic agricole réalisé par la chambre d'agriculture en 2013, seules 6 exploitations de taille professionnelle ont leur siège sur la commune. Ces exploitations totalisent une population de 7 exploitants (conjoints et associés) et représentent 11 UTH au total. A ces 6 exploitations, on peut ajouter 4 exploitations marginales, tenues par des exploitants retraités ou leurs descendants.

Localisation des sièges d'exploitation

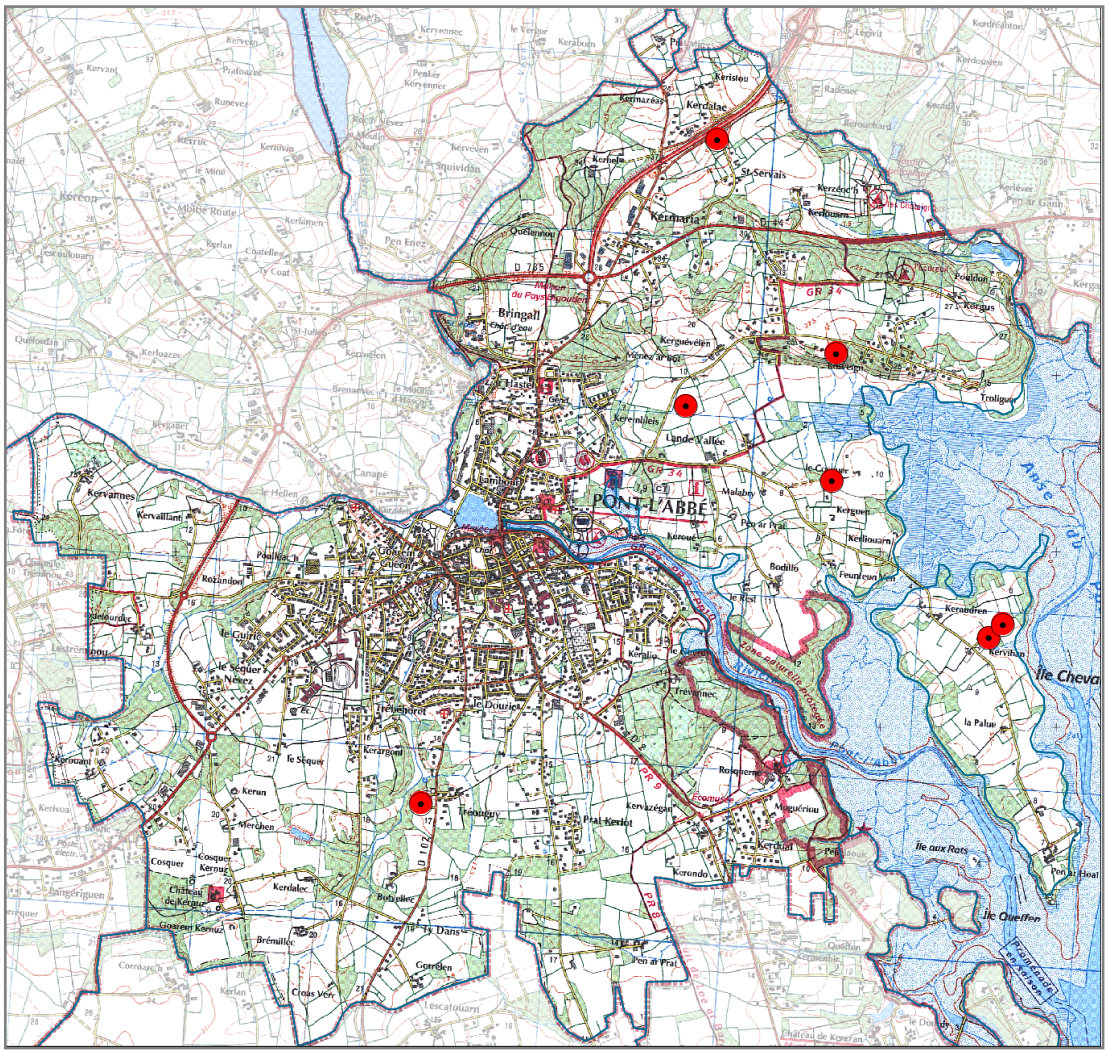

Les sièges d'exploitation sont situés en grande partie sur la moitié Nord du territoire, à savoir là où l'agglomération s'est le moins développée, mais plusieurs sites restent néanmoins implantés à proximité immédiate d'espaces urbanisés, ce qui contraint de ce fait leurs activités et leur possibilité d'évolution.

LA POPULATION AGRICOLE ET PERSPECTIVE A 5 ANS :

L'âge moyen des chefs d'exploitation sur la commune est de 48 ans. La répartition par classe d'âge est équilibrée. Une disparition d'exploitation et une installation avec reprise d'exploitation ont eu lieu dans les 5 dernières années. On dénombre 14 exploitations dont le siège se situe en dehors de la commune et qui utilisent des terres sur la commune. Seule une exploite un bâtiment agricole (à usage de stockage).
Dans les cinq prochaines années, 3 exploitants agricoles auront atteint l'âge légal de la retraite (sur 7). Ces trois exploitations devraient poursuivre leur activité dans les 5 ans à venir ; l'une d'elle devrait voir se réaliser une installation. Une installation devrait avoir lieu sur une autre exploitation en supplément des exploitants actuels. Dans les cinq prochaines années, il pourrait donc y avoir une augmentation du nombre d'exploitants.
Sur Pont l'Abbé, il n'est pas prévu de libération de foncier dans les 5 ans.

LA MAIN D'ŒUVRE ET LE STATUT JURIDIQUE :

La main d'œuvre sur les exploitations se décompose de la façon suivante :

- les exploitants (chefs d'exploitations, leurs conjoints (es) ou/les associés représentent : 9 ETP (Equivalent Temps Plein, présent une année entière sur l'exploitation),
- 2 salariés sont employés sur 2 élevages.

L'ensemble des exploitations totalise pour les emplois directs : 11 équivalents temps plein (ETP). Les exploitations sont des structures à dimension familiale. Les exploitations individuelles à un seul ETP sont majoritaires (4 sur 6).

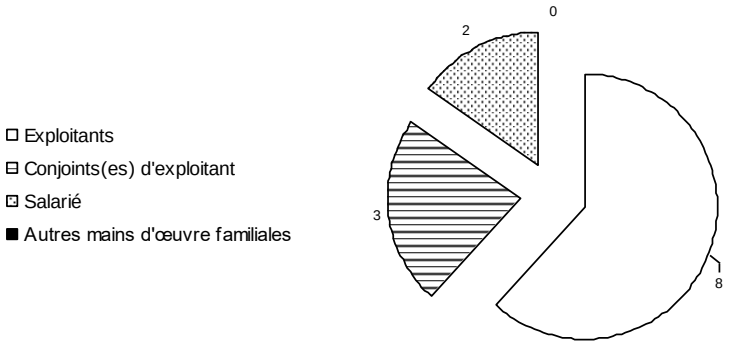

LES PRODUCTIONS :

Deux tiers des exploitations de la commune ont un atelier de productions animales. Pour l'une d'elle, il s'agit d'un atelier d'engraissement de génisses en complément d'une production de céréales. Il n'existe pas d'ateliers hors sol en élevage. Les cultures céréalières sont la production principale pour 3 exploitations.

L'importance prise par les cultures céréalières est symptomatique d'un espace agricole périurbain qui se réduit et dénote d'une pression foncière importante. Une des 3 exploitations qui produisent des céréales a une activité principale d'ETA (entreprise de travaux agricoles).

Peu d'exploitations exercent une activité de diversification : une seule pratique la vente directe.

3 des 4 exploitations d'élevage relèvent du régime installations classées, c'est-à-dire des structures d'une taille relativement importante (plus de 50 Equivalents Gros Bovins). 3 exploitations exercent une activité hors élevage : céréales.

LES SURFACES DES EXPLOITATIONS :

La surface agricole utile (SAU) sur le territoire communal est de 482 ha.
La surface agricole utile (SAU) mise en valeur par les exploitations de la commune est de plus de 600 ha soit une moyenne élevée de 100 ha. Elle est supérieure à la moyenne départementale qui se situait aux alentours de 60 ha en 2008 selon le bureau d'études CER/ Chambre d'Agriculture.
L'évolution des exploitations de la commune suit la tendance générale d'agrandissement des structures existantes.

Le parcellaire agricole (exploitants dont le siège est référencé sur la commune).

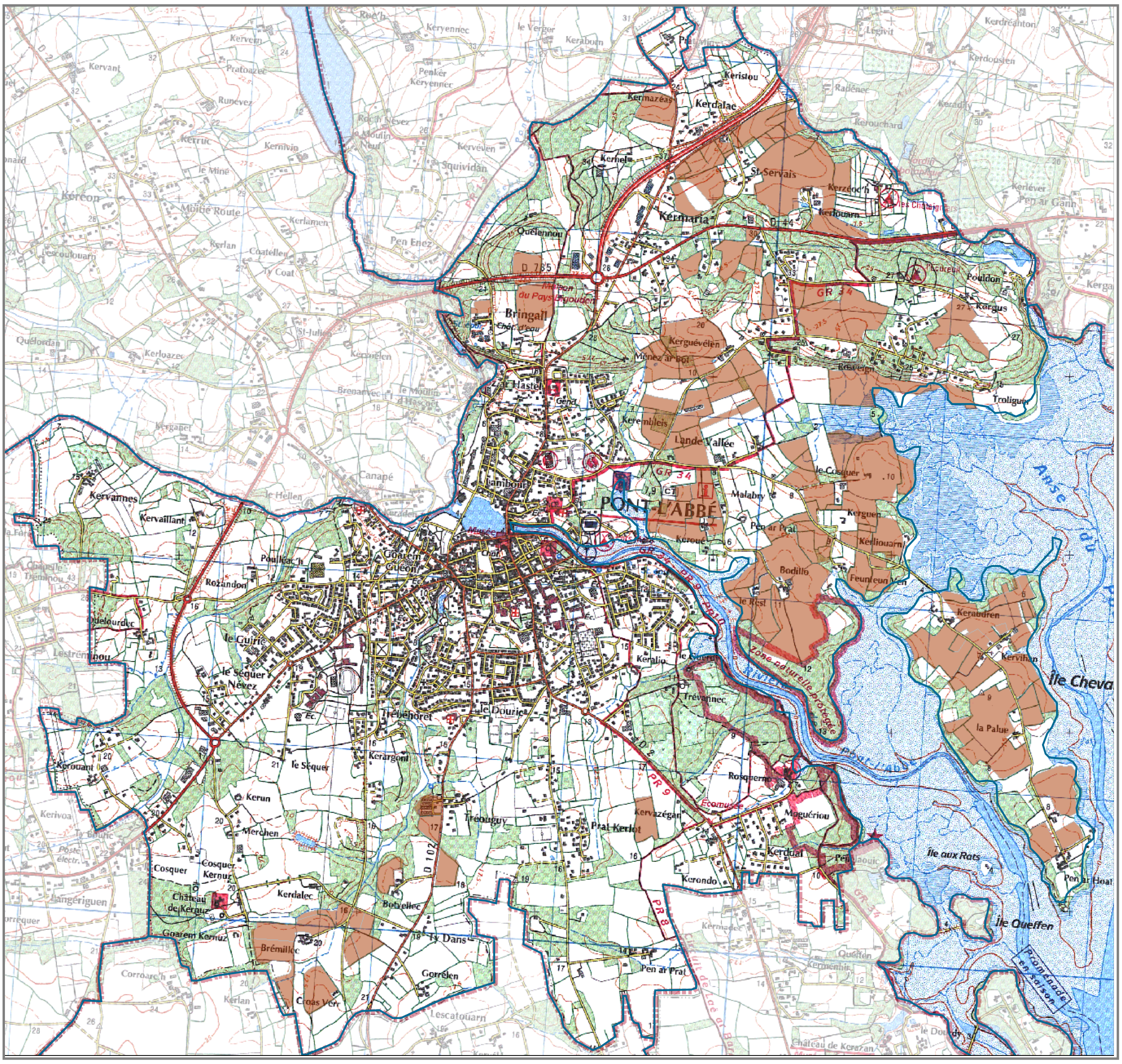

2.3.2. Activités Economiques

Le tissu économique est très bien développé sur la commune de Pont l'Abbé, qui assure un rôle majeur dans l'économie locale de l'Ouest Cornouaille. L'attractivité que représente ce bassin d'emplois et d'activités touche non seulement le territoire communal mais également les communes environnantes.

L'offre commerciale et de services que propose la commune est également suffisamment complète (centre hospitalier, enseignement secondaire…) pour lui permettre de jouer un rôle central dans l'organisation du territoire de l'Ouest Cornouaille. Les communes situées à proximité, ne rentrant pas dans l'aire d'attraction de Quimper, sont dépendantes de ces offres commerciales et d'équipements, en particulier :

- Penmarch, située à 11 km de Pont l'Abbé,
- Le Guilvinec, situé également à 11 km,

- Loctudy, située à 7 km,
- Combrit, située à 7 km (9 km pour Sainte Marine),

La commune compte ainsi 6 Zones d'Activités, répartie sur l'ensemble du territoire, qui accueillent de nombreux artisans, services, entreprises et commerces :

- **ZA du Guiric**, rues des Pins, du Méjou et du Menhir, 10 entreprises :
    - Couverture, zinguerie,
    - Paysagiste expert,
    - Peinture, ravalement,
    - Maçonnerie,
    - Architectes Navals,
    - Parquets (pose entretien vitrification),
    - Brocante, dépôt vente,
    - Métallerie,
    - Commerce, réparation de motocycles,
    - Peinture.
- **ZA de Kermaria**, rue Le Normant des Varennes/rue Hyacinthe Le Bleis :
    - Usinage, fraisage, tournage, mécanique de précision,
    - Vente de planches à voile et accessoires,
    - Fabrication de flexibles,
    - Garage, vente de véhicules,
    - Motoculture,
    - Vente, installation de cheminées,
    - Entreprise du bâtiment,
    - Emballages, conditionnements en matière plastique,
    - Matériel médical,
    - Restauration,
    - Hôtel,
    - Entreprise du bâtiment.
- **ZA de Kermaria II,** rue Marie Curie :
    - Entreprise de bâtiment,
    - Menuiserie,
    - Entrepôt de matériaux,
    - Expert comptable.
- **ZA du Sequer Nevez** :
    - Coopérative agricole,
    - Distribution du courrier (Centre de tri de la Poste),
    - Distribution de l'eau (SAUR),
    - Parking pour les transports en Communs,
    - Artisan peintre,
    - Rénovation,
    - Maçonnerie,
    - Couvreur.
- **ZA de Kérouant** :
    - Vente de vins et spiritueux,
    - Plombier, chauffagiste,

  - Réparation automobile
  - Salle de sports/fitness
  - Opticien,
  - Fruits et légumes,
  - Traiteur
  - Literie,
  - Boulangerie,
  - Traiteur,
  - Salon d'esthétique,
  - Vente et réparation de bateaux.
- **Route de Plomeur** :
  - Vente d'articles de maison, voilage,
  - Commerce alimentaire biologique,
  - Bricolage,
  - Electroménager,
  - Bricolage.

Par ailleurs, la commune de Pont l'Abbé compte de nombreux autres commerces et entreprises en dehors de ces zones d'activités, et particulier au niveau du centre-ville qui bénéficie d'une zone de chalandise importante. Ils génèrent l'animation et la fréquentation du centre-ville tout au long de l'année et tout particulièrement en période estivale, couvrant les besoins de la population et de celles des communes environnantes.

En effet la ville de Pont l'Abbé dispose de **304 commerces et services**. ***(Données commerciales- Source : Cibles et stratégies- Etude préalable FISAC – Etude de l'offre commerciale- Ville de Pont l'Abbé- Avril 2012)***

Le comparatif par activité montre quelques caractéristiques spécifiques :

- La commune est principalement centrée sur une offre en équipement de la personne (19%) et de services (21%),
- On note ensuite une bonne répartition entre les différents secteurs : CHR (13%), culture-loisirs (12%), équipement de la maison (11%), hygiène-santé (9%) et alimentaire (9%).

Avec 29 commerces en équipement de la maison et surtout 55 commerces en équipement de la personne, le taux de diversité de Pont l'Abbé (nombre de commerces en équipement de la personne et de la maison sur le total des commerces sauf services et automobile) est de 38%. Un taux de diversité très satisfaisant, largement supérieur à des certaines communes de même dimension.

L'offre de commerces alimentaires est en forte progression depuis 2004 mais la répartition de ce type de commerces évolue. Le nombre de boulangerie diminue au profit de l'alimentation générale qui s'est développé ainsi que l'alimentation spécialisée de type épicerie fine, chocolaterie… Par ailleurs le secteur d'équipement de la personne est très dynamique, on note l'implantation de 13 commerces supplémentaires de ce type depuis 2004 soit une hausse de 23 %. L'équipement de la maison est également un secteur commercial en nette expansion (15 commerces en plus soit 47% d'augmentation). Enfin le seul secteur en léger recul est celui de la culture-loisirs qui a légèrement régressé depuis 2004 (3 commerces ont disparu en l'espace de 7 ans).

Offre commerciale par secteur d'activités sur Pont l'Abbé

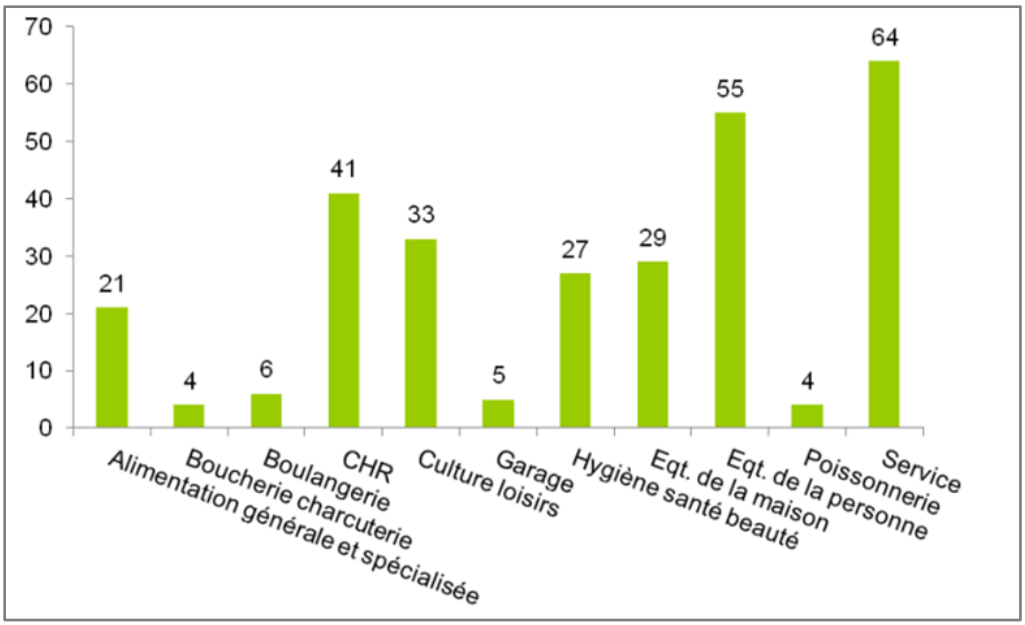

Source : Cibles et stratégies- Etude préalable FISAC – Etude de l'offre commerciale- Ville de Pont l'Abbé- Avril 2012

Plus de 70 % de l'offre commerciale est concentrée au cœur de ville

L'activité commerciale de Pont l'Abbé reste essentiellement structurée autour du cœur de ville, qui accueille 195 commerces et services soit 73% de l'offre de Pont l'Abbé, signe d'une certaine maîtrise de la « périphérisation »:

Plusieurs polarités plus ou moins denses viennent conforter cette offre :

• Le centre Nord : c'est un pôle de proximité situé de part et d'autres de la rue Victor Hugo. On y retrouve une offre de proximité relativement complète (boulangerie, bar-tabac, pharmacie, coiffeurs…).

• Le centre Ouest : est un pôle complet disposant d'une GSA (Intermarché), ainsi qu'une offre de proximité et de CHR.

• La zone d'activités de Kermaria : se situe en entrée de ville sur la RD785 en provenance de Quimper. C'est quantitativement le plus petit pôle de la commune de Pont l'Abbé avec 7 commerces, dont 3 spécialisés dans l'automobile, et un dans l'accastillage. Cette zone à une double vocation : commerciale et artisanale.

• La zone de Kerouant-Vihan : cette zone se situe au sud de Pont-L'Abbé et s'est largement développée depuis 2010 avec l'extension du contournement de Pont l'Abbé et l'implantation d'une offre alimentaire (boulangerie, boucherie, Biocoop) regroupée autour d'un rond point.

• Le pôle Leclerc est un espace structuré autour des enseignes Leclerc et sa jardinerie, Intersport et Districenter. L'offre des magasins est complémentaire et attractive. Cet espace commercial se situe sur un axe routier fréquenté, à proximité de zones d'habitation.

Répartition de l'offre commerciale sur la commune

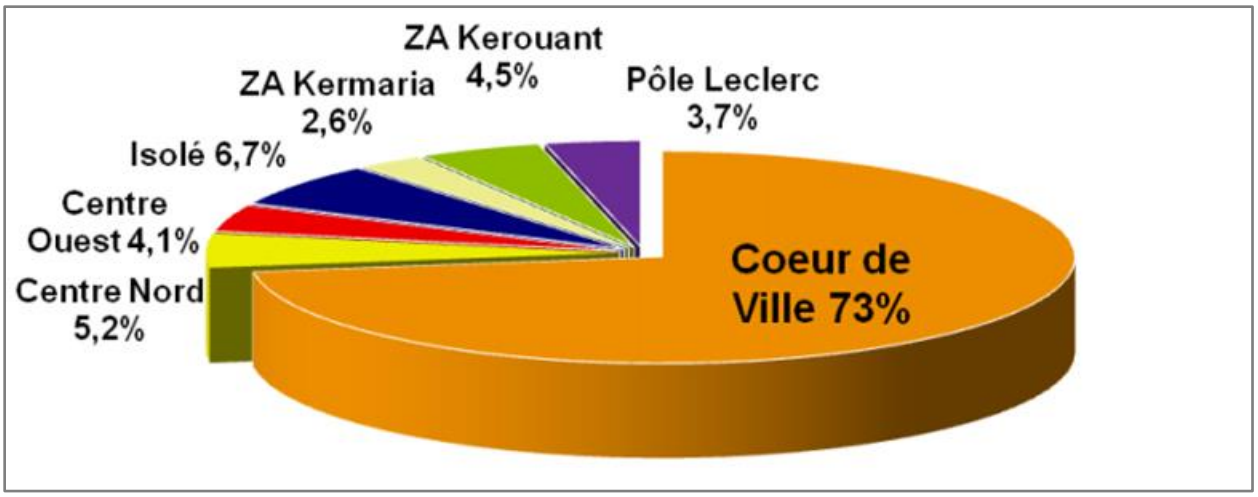

Source : Cibles et stratégies- Etude préalable FISAC – Etude de l'offre commerciale- Ville de Pont l'Abbé- Avril 2012

Le SCoT identifie également trois Zone d'Aménagement Commercial (ZACOM). Ces zones concentrent une fonction commerciale importante à l'échelle du territoire et accueille une catégorie de commerces plus consommateur en foncier. L'identification de ces zones permet de penser les nouvelles implantations, leur requalification et leur extension.

La ZACOM de KERMARIA - Pont-l'Abbé

La ZACOM de Kermaria est située à la sortie de la Transbigoudène lorsque l'on vient de Quimper. Elle est découpée en 3 sites, répartis de part et d'autre de la route. Il n'y a aucun accès commun aux 3 sites.

L'accès à la zone manque de visibilité, sûrement dû à la mixité de cette zone d'activité qui reçoit aussi bien de l'industrie, du commerce, de l'artisanat ou encore de l'habitat. La lisibilité de la zone devra être travaillée.

Axe pénétrant du Pays bigouden, des efforts importants en terme qualitatif devront être mis en place notamment pour une meilleure intégration paysagère. La zone bénéficie d'un potentiel de développement lié au foncier disponible en continuité au nord de la zone ouest. Il reste également des possibilités de densification dans les 3 secteurs.

Les nouvelles implantations devront participer à la modernisation, à la densification et à la requalification de l'intégralité de la zone.

La ZACOM de POULLEAC'H - Pont-l'Abbé

Cette zone est située sur un axe pénétrant du coeur de la ville de Pont-l'Abbé. La zone est entourée de zones humides et d'espaces boisés sur sa partie nord/nord-ouest et d'habitations sur le secteur sud et ouest.

La zone pourra être densifiée dans les limites du périmètre de la ZACOM.

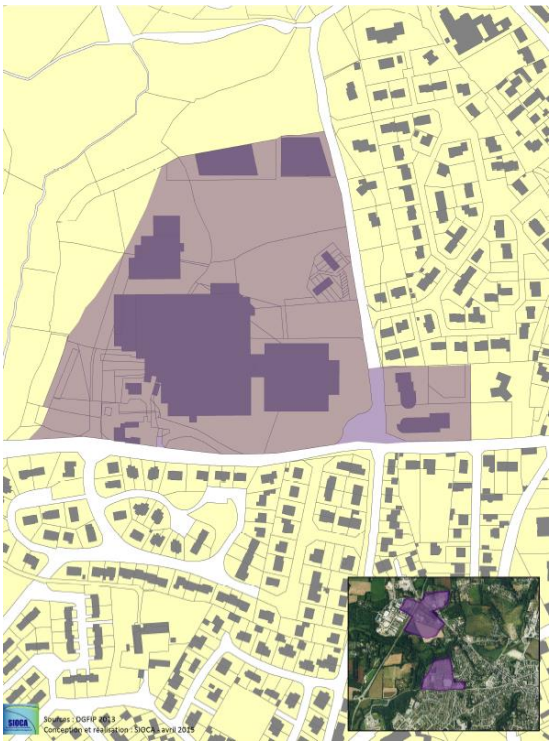

La ZACOM de KEROUANT VIHAN - Pont-l'Abbé

Cette ZACOM est située sur l'axe passant de la D2 desservant les communes situées au sud de Pont-l'Abbé. Cette zone est également située à l'entrée de la ville de Pont-l'Abbé.

Cette zone, répartie sur 3 sites séparés par des axes routiers passants, ne privilégie pas l'utilisation des déplacements doux. Une attention particulière sera donnée à cette thématique au sein de la zone.

La zone de Kerouant-Vihan est une zone qui s'est développée, pour la partie Nord-Ouest, sur un modèle classique avec, pour chaque bâtiment, un parking spécifique. Cette partie devra bénéficier d'une requalification paysagère et architecturale.

La zone pourra être densifiée dans les limites du périmètre de la ZACOM.

La vacance : une trentaine de cellules commerciales vacantes en centre-ville :

Le diagnostic de l'étude FISAC réalisé en mars 2012 a révélé que 30 cellules étaient vacantes dans le centre-ville de Pont l'Abbé. Rapporté au nombre de cellules commerciales (296), le taux de mitage atteint 10%. C'est un taux de mitage relativement bien maitrisé qui traduit l'attractivité commerciale de Pont l'Abbé et la bonne santé économique des entreprises en place.

Néanmoins, si le taux de mitage apparaît faible, quelques cellules vacantes stratégiquement bien placées pénalisent l'image globale du centre-ville de Pont l'Abbé notamment aux rue du Château, rue Lamartine, et diffus dans le cœur de ville piéton.

2.3.3. Un moteur économique de la commune : le tourisme

La commune de Pont l'Abbé est une commune tournée vers le tourisme, qui s'appuie sur de nombreux atouts naturels du fait de sa localisation en bord de rivière, à proximité de nombreuses plages, mais aussi et surtout grâce à un patrimoine architectural et historique riche.
Elle compte ainsi comme éléments remarquables :

- Le château des Barons du Pont : Il abrite la mairie ainsi que le musée Bigouden (collections de coiffes, de costumes brodés, de mobilier ciselé, d'images d'archives),
- Le pont habité : Situé face au port, il abrite des appartements, une biscuiterie et les établissements Le Minor (broderie, linge de maison, vêtements),
- Le monument aux Bigoudens,
- L'église du Lambour,
- L'église Notre Dame des Carmes,
- Le port de plaisance,
- Les rues commerçantes du centre-ville : elles abritent des artistes, des créateurs, des antiquaires, des brocanteurs.
- Le bois Saint Laurent, situé le long de la rivière de Pont l'Abbé,

Du fait de ces nombreux atouts, la commune a pu développer un tissu économique diversifié et riche autour de ce tourisme et possède plusieurs hébergements touristiques, auxquels il faut ajouter les 262 logements secondaires (qui représente 5,3% des logements présents sur la commune) :

- 2 campings, présentant 130 emplacements,
- 3 hôtels, offrant 81 chambres,
- 6 structures de chambres d'hôtes, regroupant en tout 17 chambres,
- 34 locations de vacances.

A RETENIR

- **La commune propose une part importante du nombre d'emplois présents sur la CCPBS et offre d'avantage d'emplois qu'elle ne compte d'actifs sur son territoire. Pont l'Abbé constitue en effet un bassin d'emploi intercommunal alimenté par un tissu économique dynamique.**
- **Pont L'Abbé présente également une vitalité commerciale remarquable en adéquation avec la zone de chalandise étendue qu'elle centralise.**
- **Un secteur agricole dont le poids économique, de par le caractère urbain et l'exiguïté du territoire, reste limité. La commune compte actuellement 6 exploitations professionnelles et 7 exploitants.**
- **Le tourisme à Pont l'Abbé s'appuie sur un patrimoine architectural, culturel et naturel exceptionnel et sur sa position géographique de porte d'entrée du Pays Bigouden au cœur d'un territoire où l'activité touristique est structurante.**

3. L'HABITAT

3.1. UN NOMBRE DE MENAGES EN AUGMENTATION CONSTANTE

Deux indicateurs permettent d'évaluer les besoins en logements :

- le taux de variation annuel des ménages,
- la taille moyenne des ménages.

Il convient, par ailleurs, de ne pas oublier qu'un ménage est égal à une résidence principale et que par conséquent toute variation des ménages se traduit automatiquement par une évolution de l'occupation des logements.

Evolution comparative du nombre de ménages (= résidences principales) et de la population entre 1968 et 2012

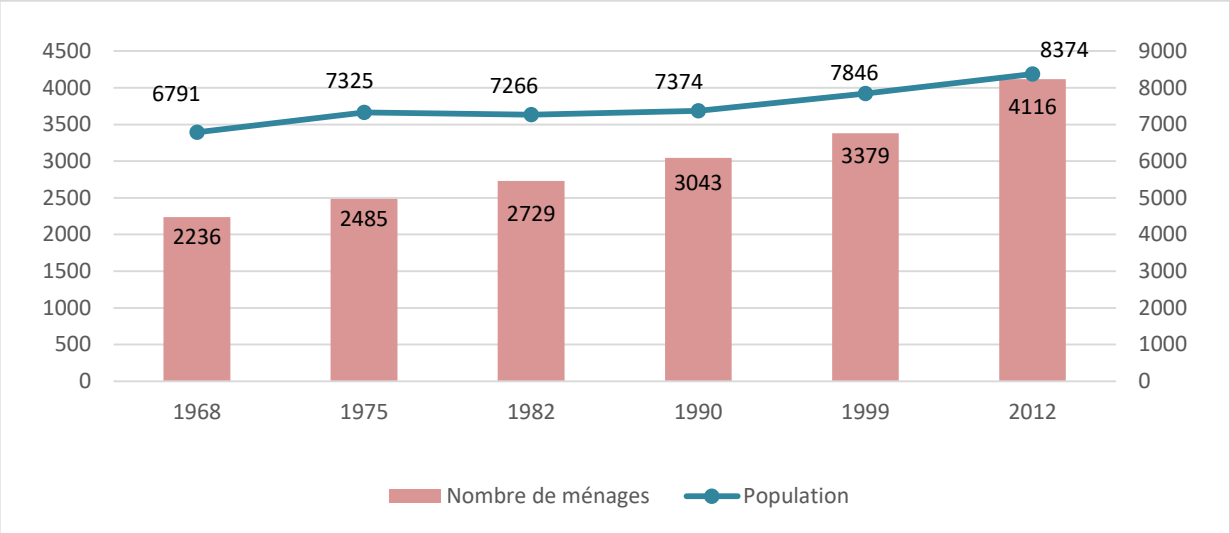

Source : INSEE

Le nombre de ménages a continuellement progressé depuis 1968. Avec 1 880 ménages créés en l'espace de 45 ans, la commune accueille en moyenne 42 nouveaux ménages par an. Plus particulièrement au cours de la dernière décennie, c'est en moyenne 57 ménages qui ont été accueillis par année, soit un rythme en forte évolution.

Parallèlement à cette évolution positive, la population n'a pas forcément suivi cette croissance continue. En effet, la population s'est stabilisée (1975-90) et a même légèrement diminuée entre 1975 et 1982, alors que le nombre de ménages n'a pas cessé de croître, selon un rythme de 37 nouvelles résidences principales par an entre 1975 et 1990.

Le fait de voir cette différence d'évolution entre le nombre d'habitants et le nombre de résidences principales amène à en déduire qu'il y a de moins en moins de personnes à occuper un logement

Une diminution constante de la taille des ménages

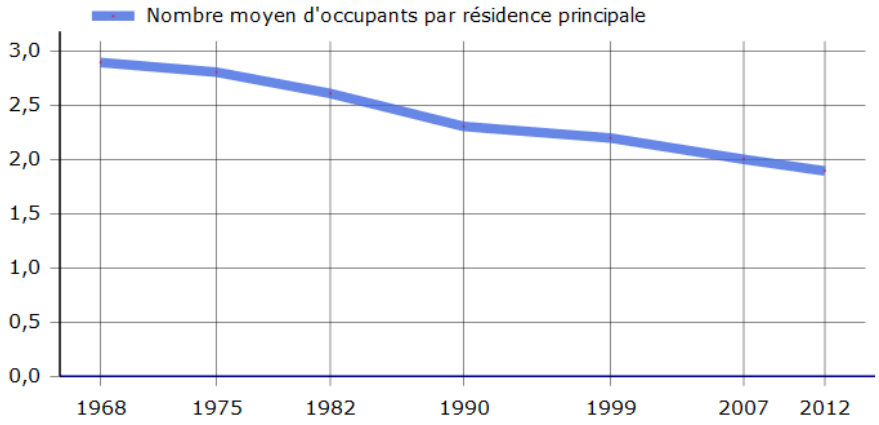

Depuis 1968, la taille moyenne des ménages tend à se réduire, passant de 2.9 personnes à 1,9 personnes par ménage en 2012. Ce phénomène, constaté de manière générale sur l'ensemble du territoire national, conduit à des besoins en logements toujours plus importants afin de pouvoir accueillir ne serait-ce que le même nombre d'habitants.
Il est important de noter cependant que cette évolution s'est faite en quatre phases :

- diminution sensible entre 1968 et 1975,
- diminution plus importante entre 1975 et 1990, passant de 2.8 à 2.3 personnes/ménage en l'espace de 15 ans. Cette période avait été marquée, pour rappel, par une stabilité démographique.
- une poursuite de la diminution du nombre de personnes/ménage, à un degré moindre au cours de la période 1990-1999.
- Reprise d'une diminution plus accentuée au cours de la dernière décennie.

Le fait d'avoir une valeur égale à 1,9 personnes/ménage met en évidence le fait que la part de personne vivant seule est relativement importante au sein de la population globale et que les ménages avec enfants ne constituent plus le modèle familial prédominant de la commune. Cette donnée est à mettre en relation avec la proportion importante de personnes ayant plus de 60 ans, qui représente le tiers de la population, qui vivent seules ou à deux.
Le solde naturel négatif corrobore également cette information, avec d'avantage de décès (majoritairement des personnes âgées) que de naissances.

La diminution de la taille moyenne des ménages s'explique par :

- le nombre croissant de personnes âgées (et donc de foyers de personnes seules),
- la cohabitation de jeunes couples, sans enfants,
- la tendance à avoir moins d'enfants par famille,
- l'augmentation des familles monoparentales.

3.2. UN PARC DE LOGEMENTS EN AUGMENTATION COMPOSE EN GRANDE MAJORITE DE RESIDENCES PRINCIPALES

3.2.1. Un parc de logements en augmentation

Évolution du nombre de logements, par catégorie, entre 1968 et 2012

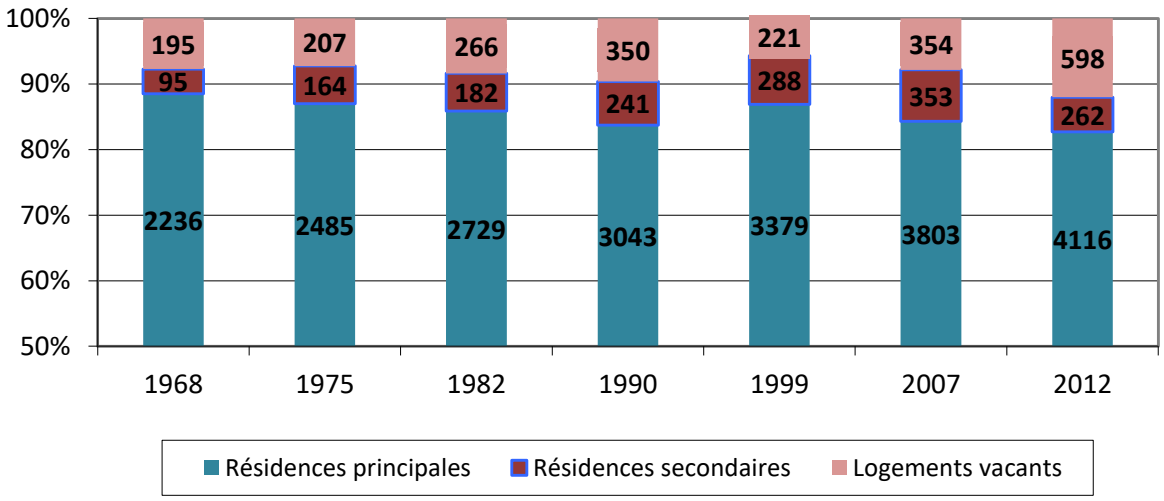

Source : INSEE

En 2012, la commune de Pont l'Abbé compte au total 4 976 logements, soit 2 450 logements supplémentaires par rapport à 1968. Ceci représente, en moyenne, la création de 54 nouveaux logements tous les ans au cours des 45 ans entre 1968-2012.

Ce parc de logement est majoritairement composé de **résidences principales**, selon une proportion d'environ 82,7%. Elles ont toujours été depuis 1968 la catégorie de logements la plus représentée, avec un maximum de 88% lors du recensement de 1968.
En valeur absolue, cette catégorie de logements a été multiplié par 1.8 en l'espace d'une quarantaine d'années, alors que dans le même temps la population de la commune n'a été que multipliée par 1.2.

Le **parc des résidences secondaires** a également évolué positivement, de façon relativement constante, entre 1968 et 2007. En moyenne, 7 résidences secondaires ont été créées annuellement au cours de cette période, ce qui démontre une certaine attractivité touristique.
Depuis leur nombre et leur part a baissé, cette catégorie de logements représentait 7,8% du total de logements en 2007, soit un taux supérieur à celui constaté en 2012 (5,3%).

Le taux de **logements vacants** représente une part largement supérieure à celle des résidences secondaires (12%), soit une proportion très importante du parc de logements.
Ce taux a fluctué selon les périodes mais au cours des dix dernières années, la part des logements vacants a recommencé à progresser. Cette évolution récente atteste d'un marché de l'immobilier relativement lâche et peut également traduire une certaine vétusté d'une partie du parc de logement existant.

Part des catégories de logements en 2012

	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
Pont l'Abbé	82,7%	5,3%	12%
CCPBS	62,4%	31%	6,5%
Finistère	79,4%	13.1%	7,6%

Source : INSEE

Le taux de résidences principales à Pont l'Abbé est très largement supérieur à celui constaté à l'échelle de la CCPBS mais équivaut à peu près à celui du département. A l'inverse, le taux de résidences secondaires est près de six fois inférieures sur la commune à celui de la communauté de communes.

Ces données attestent de la vocation avant tout résidentielle de la commune, dans une communauté de communes très touristique, composée de nombreuses communes littorales, avec des logements souvent créés pour séjourner durant la période estivale.

3.2.2. Des résidences principales grandes et confortables

Le parc de résidences principales est relativement peu diversifié, dominé par les grands logements. En effet, les résidences principales de grande taille (4 pièces et plus) représentent 65,3% du parc tandis que ceux de petites tailles (1 ou 2 pièces) représentent 16,5% du parc de logements.
Au regard des informations issues du recensement de 1999, il apparaît par ailleurs que le parc de logements évolue vers une plus grande diversité en terme de taille de logements.

Comparativement à la communauté de communes, la diversité est relativement importante au niveau de Pont l'Abbé. En effet, la CCPBS compte 77.7% de grands logements. A cette échelle, le nombre moyen de pièces par résidences principales est de 4.7 alors qu'elle est de 4.3 à l'échelle de la commune. Pont L'Abbé constitue le pôle urbain principal de la communauté de communes, ce qui explique que la ville offre une plus grande diversité de logements.

La commune possède un tissu de résidences principales confortables, composé de seulement 1.9% de logements ne comportant pas de salle de bain avec baignoire ou douche alors que cette proportion est de 2.4% à l'échelle de la CCPBS.

3.2.3. Des logements collectifs relativement nombreux

Résidences principales par type d'immeuble en 2012

	Maisons individuelles	Logements collectifs
Pont l'Abbé	69,30%	29,50%
CCPBS	87,30%	11,10%
Finistère	73,20%	25,80%

Source : INSEE

Les résidences principales de la commune sont en majorité représentées par des maisons individuelles (69,3% du parc de résidences principales).

Le poids des logements collectifs reste néanmoins relativement important sur la commune (29,5% soit 1 470 logements) au regard du taux constaté à l'échelle de la communauté de communes (11,1%).
De plus, ce taux a fortement progressé au cours de la dernière décennie puisqu'il était de 17.3% en 1999.

Cette plus grande diversité dans la typologie des logements s'explique par le fait que la commune constitue le premier pôle d'emploi et d'habitat de la communauté de communes, bénéficiant d'une attractivité importante.

3.2.4. Des logements locatifs bien représentés

En 2012, même si la majorité des habitants de la commune reste propriétaire de son logement (64,7% soit 2 661 logements sur 3116 résidences principales), la part des locataires est relativement importante à Pont l'Abbé avec 33,7% des résidences principales. Cette proportion est par ailleurs relativement constante depuis 1999, année où elle avait été calculé à 30.2%.

Les résidences principales où les habitants sont logés gratuitement ont par ailleurs fortement baissé en nombre et en proportion en l'espace de 13 ans, passant de 93 à 70 logements (soit de 2,8 à 1,7%).

En comparaison, le taux de locataires est bien moindre à l'échelle de la CCPBS (19%) et le taux communal dépasse même celui du département (29%). Cette proportion peut être expliquée par l'importance que représente le pôle urbain de Pont l'Abbé, par les nombreux commerces et services disponibles mais également compte tenu du nombre d'emplois offerts sur le territoire de la commune.

3.2.5. Les logements sociaux

La commune de Pont l'Abbé compte en 2016, 512 logements sociaux (HLM loués vides), elle n'en comptait que 367 en 2012, ce qui représente 12,5% du parc des résidences principales. Cette proportion a beaucoup augmenté au cours de la dernière décennie (elle était de 6.9% en 1999).

Cette part est supérieure à celle constatée à l'échelle de la communauté de communes, qui est de 5,8% du total de résidences principales.

Ces logements répartis sur de nombreux sites, présentent des typologies et des tailles variées (logements collectifs, pavillonnaires, …) et sont gérés par trois bailleurs différents :

- Habitat 29 : 247 logements
- OPAC : 199 logements
- Aiguillon : 66 logements.

Nombre de logements sociaux réalisés au cours de l'intervalle 2001-2012, selon la typologie de logement.

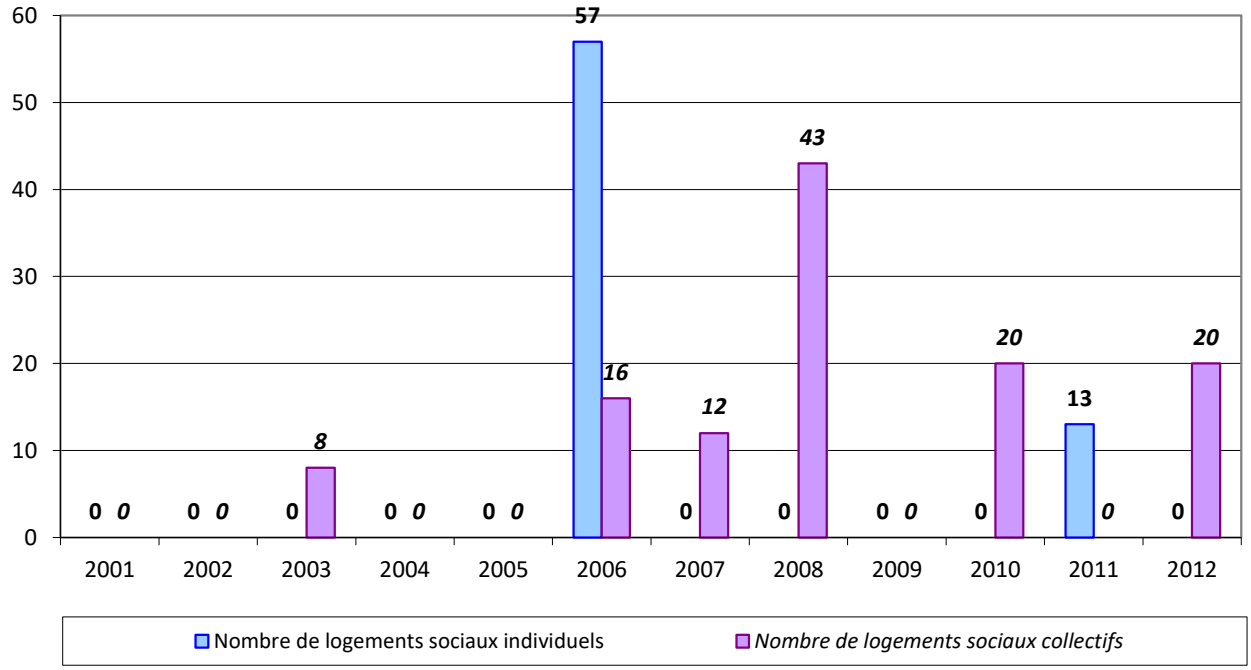

Source : Mairie

3.3. LE MARCHE IMMOBILIER

3.3.1. Les constructions neuves

Nombre de logements créés sur la commune entre 2001 et 2012 (données dernières années à récupérer auprès de la commune)

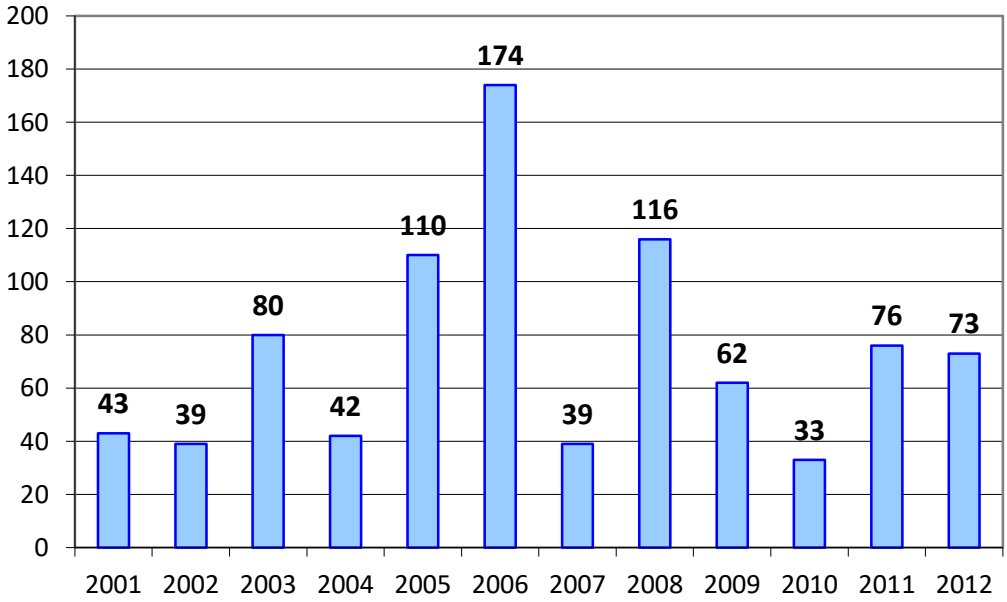

Source : mairie

Avec une moyenne d'environ 74 logements créés annuellement entre 2001 et 2012, la commune de Pont l'Abbé connaît un rythme très soutenu d'évolution de son parc de logements, qui s'est vu additionner, au total, 887 nouveaux logements en l'espace de 12 ans.

Il est important de noter qu'au cours de cette période la commune a connu plusieurs pics de construction, le plus notable étant celui constaté en 2006 où 174 logements ont été réalisés. Les années 2005 et 2008 marquent également des années importantes en termes de construction. Ces phases correspondent la plupart du temps à des opérations de lotissements qui ont permis de créer un nombre important de logements selon une seule opération à chaque fois.
A contrario, c'est durant les années 2001-02, mais également en 2004, 2007 et surtout 2010 que la commune connaît son rythme de construction le moins soutenu, avec en moyenne 39 constructions par an.

Les formes urbaines et les typologies de logements réalisées au cours de cette période 2001-2012 sont de plus en plus diversifiées, avec une proportion égale de logements individuels et collectifs et la création d'un grand nombre de logement sociaux.

Répartition des nouveaux logements créés selon la typologie (données dernières années à récupérer auprès de la commune)

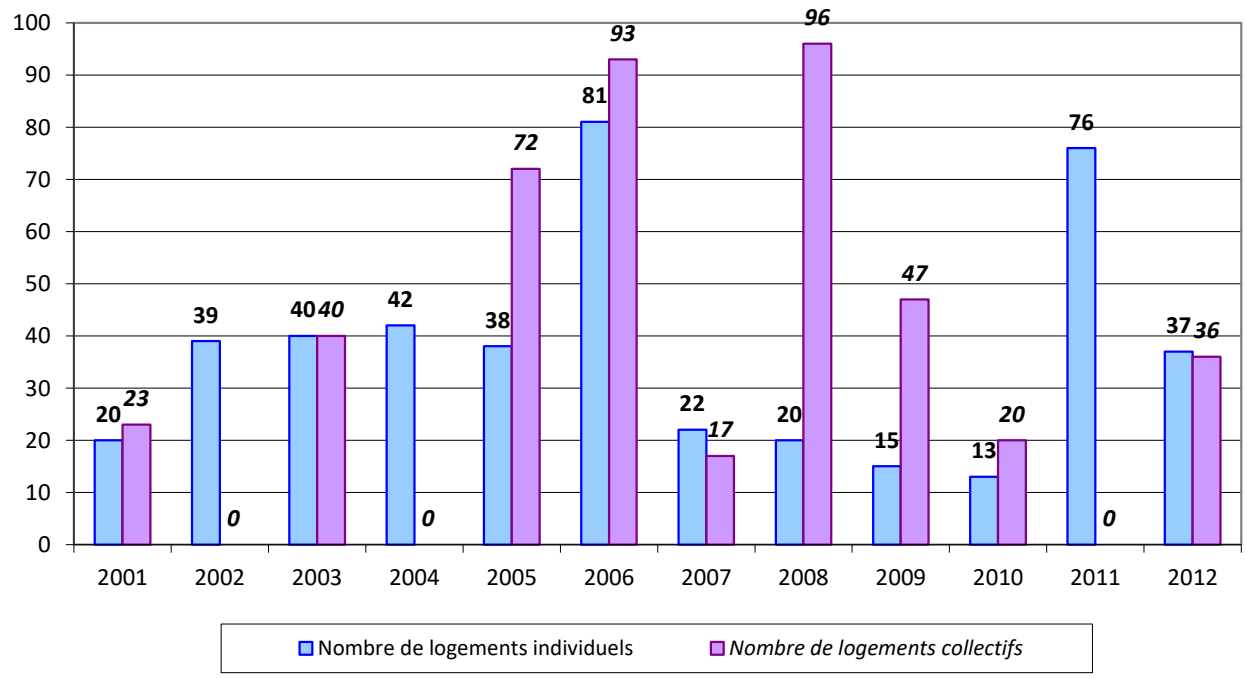

Source : Mairie

Pont l'Abbé a vu la création de 443 maisons individuelles et de 444 logements collectifs au cours de l'intervalle 2001-2012. Les nombreuses opérations d'aménagement d'ensemble réalisées ont notamment permis la construction de ces deux typologies de logements.
Par ailleurs, si tous les ans, des maisons individuelles ont été réalisés (entre 13 au minimum pour l'année 2010 et 81 au maximum pour l'année 2006), les logements collectifs n'ont été mis en place que 9 années sur les 12 (rien n'a été réalisé en 2002, 2004 et 2011). Néanmoins, au cours des années 2005, 2006 et 2008, une moyenne de 87 logements collectifs a été réalisée, permettant de maintenir le niveau de production de ce type de logements vis-à-vis des logements individuels.

3.3.2. La politique de l'habitat

La **Communauté de communes**, créée par arrêté préfectoral du 28 décembre 1993, permet aux habitants d'être mis en relation avec les structures suivantes :

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement 29
Avec pour vocation d'offrir un service gratuit proposant des réponses sur des problèmes de logement, l'ADIL est sollicitée chaque année par 16 000 personnes notamment par le biais des permanences. Il en existe deux sur le territoire du Pays Bigouden Sud dont une à Pont L'Abbé.
Des conseillers spécialisés répondent ainsi aux questions posées sur le thème de l'habitat logement locatif, achat, construction ou rénovation. Les conseils sont d'ordre juridique, financier et fiscal.

L'Agence nationale de l'habitat
L'ANAH est un établissement public d'État ayant pour mission de mettre en œuvre la politique nationale de développement et d'amélioration du parc de logements privés existants.
Pour atteindre cet objectif, elle encourage l'exécution de travaux en accordant des subventions aux propriétaires occupants, aux propriétaires bailleurs de logements locatifs et aux copropriétaires. Sa vocation sociale l'amène à se concentrer sur les publics les plus modestes.

Concernant les aides directes aux particuliers en matière d'Habitat, trois dispositifs ont été mis en place par la communauté de communes:

- les aides au ravalement de façade: sont éligibles les propriétaires réalisant des travaux sur les façades visibles depuis l'espace-public pour 10% du montant des travaux plafonné à 5 000 euros soit 500 euros d'aides et soumis à conditions de ressources du PTZ.

- les aides "Osez rénover et adapter votre logement" en partenariat avec l'ANAH et le Conseil Départemental dans le cadre d'une OPAH: sont éligibles les propriétaires "modestes et très modestes" et les travaux permettant la réalisation d'au moins 10% à 25% d'économies d'énergie et/ou l'adaptation à la mobilité de la personne, ou encore les propriétaires bailleurs réalisant d'importants travaux de rénovation de logements locatifs à conventionner.

- les aides "Osez investir dans un logement à rénover" en partenariat avec l'ADIL et l'EIE pour les conseils préalables: sont éligibles les propriétaires "primo-accédant" soumis à conditions de ressources du PTZ pour l'acquisition de logement ancien de moins de 150 000 euros et les travaux permettant la réalisation d'au moins 10% à 25% d'économies d'énergie - ceci pour une aide de 2000 euros à 5000 euros selon les économies d'énergie réalisées.

Schéma de cohérence territoriale

Pont l'Abbé fait partie du territoire du SCOT de l'Ouest Cornouaille.
Ce document de planification urbaine a été institué par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 et traduit une vision partagée du territoire.
Il fixe les orientations générales du développement du territoire et de l'organisation de l'espace pour les 15-20 années à venir et définit un fil directeur en matière de choix et principes d'urbanisation, de développement et d'aménagement à venir, en mettant l'environnement au cœur des préoccupations du projet de territoire.

Afin de mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles et d'harmoniser les questions d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace…, il doit permettre notamment d'assurer :

- la diminution significative de la consommation foncière nécessaire à l'urbanisation,
- le renforcer de l'organisation urbaine,
- les besoins en logement.

Le SCOT de l'Ouest Cornouaille a été approuvé le 21 mai 2015. Afin de répondre aux besoins en logements des résidents et des nouveaux arrivants, le SCOT prévoit la construction de 300 nouveaux logements par an sur la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud sur la période 2015-2035, soit 6 000 nouveaux logements.

Ces constructions devront prévoir 20% de logements aidés dans la production totale de logements.

En termes de densité, le SCOT fixe une densité minimum de 17 logements par hectare en extension et une densité de 25 logements par hectare dans l'enveloppe urbaine.

Le SCOT fixe les grandes orientations en matière de développement, la commune doit respecter ces objectifs précisés sur le territoire au sein du PLH de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud approuvé le 2 octobre 2014 pour la durée 2014-2019.

Programme local de l'habitat du Pays Bigouden Sud (2014-2019).

Le PLH estime la population de la Communauté de Communes à 38 500 habitants en 2019, soit une croissance de 750 habitants en 5 ans. Ainsi les besoins en logements estimés pour la période 2014-2019 sont de 2 500 logements. Cette production une fois déclinée par commune, fixe un objectif de production de 400 logements sur Pont-l'Abbé sur la même période, soit 67 logements par an. Cet objectif est semblable à la production constatée ces 10 dernières années qui était de 74 logements par an en moyenne.

3.3.3. Caractéristique et répartition de l'habitat

L'habitat présent sur le territoire de Pont l'Abbé se caractérise par :

- Une structure d'habitat ancien, aligné et mitoyen sur les voiries, qui s'est développé sur la rive droite de la rivière de Pont l'Abbé et constitue aujourd'hui la partie sud du centre-ville. Le bâti s'est étendu initialement depuis le pont habité, seul lieu de passage autrefois, à proximité immédiate du Port.
  La rue du Château, la Place de la République, place Gambetta, la rue Jules Simon /Lamartine mais également la rue Victor Hugo étaient les principaux axes autour desquels un type d'habitat ancien s'est développé avant les années 1950.

.

- La commune s'est par la suite développée à partir des voies et chemins existants, avec comme constante, un développement plus marqué en direction du Sud. Dans les années 50/60, des formes mixtes d'urbanisation associant de l'habitat dense (en bande) aux pavillons ont été réalisées sur la commune. Ces opérations ont structuré les quartiers situés aux abords du centre-ville (Le Douric; le Guiric, Kérarthur).
  Progressivement, le bâti a perdu en densité, et des maisons pavillonnaires ont fait leur apparition au Sud du centre-ville (autour de la Place du Douric Coz, à Trébéhoret notamment) mais également à l'Est, en bordure de la frange estuarienne (quartier du Guerdy). Ces maisons 4 façades, à vocation résidentielles,

possèdent en général un jardin avant et arrière ainsi que des espaces communs relativement importants. L'habitat pavillonnaire a poursuivi son développement par la suite, avec des densités qui ont continué de diminuer.

- Par ailleurs, des écarts d'urbanisation se sont constitués sous la forme de quartiers déconnectés de l'agglomération correspondant aux secteurs de Rosveign/Troliguer et de Kerdual.
- En dernier lieu, le bâti à vocation agricole initiale constitue une autre forme d'habitat ayant pu évoluer sous forme de hameaux traditionnels plus restreint.

A RETENIR

- **Le nombre de ménages est en augmentation constante sur la commune depuis 1968, alors même que la population connaît des variations négatives, nulles et positives.**
- **Une commune majoritairement composée de résidences principales (82,7% du parc de logement total), qui ont fortement progressé durant la dernière décennie.**
- **Un parc de logements composé en majorité de grands logements, représentés par des maisons individuelles (769,3%), et pour la plupart habitées par leur propriétaire (64,7%). Néanmoins, au regard des autres communes de la CCPBS, les formes urbaines et la typologie des logements sont nettement plus diversifiées à Pont l'abbé, en effet, la commune dispose d'un nombre importants de petits logements, mais également d'appartements et de locataires.**
- **Un rythme de construction de nouveaux logements soutenu, qui sont répartit équitablement entre appartements et maisons individuelles.**
- **Une part croissante de logements sociaux, supérieure aux valeurs constatée à l'échelle de la communauté de communes.**

4. LES EQUIPEMENTS ET LES INFRASTRUCTURES

4.1. LES EQUIPEMENTS ET LEURS UTILISATEURS

La commune, siège de la communauté de communes du Pays Bigouden Sud et principale agglomération de l'Ouest Cornouaille, est pourvue de nombreux équipements et services nécessaires à son fonctionnement mais également à celui des communes avoisinantes.

Les services publics :

1 mairie,	1 gendarmerie,
1 bureau de poste,	1 centre de secours / pompier
1 trésor Public,	1 port de plaisance,
1 office de tourisme,	des services du Conseil Départemental (Agence Technique Départemental, Centre d'Actions Sociales),
1 police municipale	

L'enseignement :

- école maternelle de Kerarthur,
- école maternelle de Lambour,
- école maternelle de Merville,

- école élémentaire Jules Ferry,
- restaurant scolaire municipal et restaurant scolaire des établissements privés,
- ensemble scolaire privé Saint Gabriel, composé de :
    - école Maternelle Sainte-Anne,
    - école Maternelle et école Primaire Notre-Dame des Carmes,
    - le Collège,
    - le Lycée Général,
    - le Lycée des Métiers du transport, de la logistique, de la maintenance des véhicules et des matériels,
    - le BTS transport et prestations logistiques.
- Ensemble scolaire public René Théophile Laënnec :
    - collège,
    - lycée (internat) : général et professionnel.
    - BTS tourisme.

Les équipements socioculturels et culturels :

- 1 centre culturel composé d'une salle polyvalente, d'une salle de spectacle et d'une bibliothèque,
- 1 salle municipale, polyvalente,
- 1 musée : Musée Bigouden,
- 1 maison des associations, disposant de 4 salles,
- 1 centre de loisirs municipal,
- 1 point information jeunesse / maison pour tous,
- 1 espace jeunes,

Les équipements religieux :

- l'église N-D des Carmes : offices religieux les week end,
- l'église St-Jacques de Lambour : évènements culturels et musicaux, association.

Les équipements sportifs :

- 1 centre aquatique,
- 1 salle omnisport (et 2 autres salles des ports des équipements scolaires),
- 4 terrains de tennis couverts (dont 2 en terre battue),
- 1 centre équestre,
- 1 stade d'athlétisme et de rugby,
- 1 stade municipal avec 2 terrains de football,
- 1 complexe sportif avec 4 terrains de football dont 1 en stabilisé ainsi qu'un boulodrome et un galochodrome.

Les équipements pour la santé :

- 1 établissement hospitalier,
- 1 centre médico-social,
- 1 service de soins à domicile,
- 2 maisons de retraite : Etablissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) des Camélias et de Pors-Moro,
- 1 établissement spécialisé de Tréouguy dépendant de l'hôpital psychiatrique Gourmelen (de Quimper).

Les associations

En 2013, la commune recense de très nombreuses associations répartie au sein de 8 domaines différents (sport, culture, nature, etc) :

LES ASSOCIATIONS D'ACTION SUR LA NATURE	Protection de la nature : - ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE LA RIVIERE DE PONT L'ABBE (ASRIPE) - BRETAGNE VIVANTE / S.E.P.N.B.
	Environnement : - ASSOCIATION D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU PATRIMOINE - SUR UN AIR DE TERRE
	Pêche : - AAPPMA du Pays Bigouden
	Chasse : - La Diane - Lande Vallée
	Plaisance : - AURPPA – Association des Usagers du Port de Pont-l'Abbé - Deuz Bro An Avel
	Jardinage et Art floral : - JARDINAGE – ART FLORAL - HORTICULTURE
LES ASSOCIATIONS ET SERVICES D'ACTION SOCIALE	- T'es C@P - Téléthon FORCE T PAYS BIGOUDEN - A.D.M.R. - AFFAIRES MARITIMES - ALCOOLIQUES ANONYMES + AL ANONS - RELAIS ACTION SANTE SOCIALE - A.M.A.F.E.-BRETAGNE-CLUB BIGOUDEN - ASSOCIATION DES ASSISTANTES MATERNELLES DE PONT-L'ABBE - CONCILIATEUR - CONSOMMATION, LOGEMENT ET CADRE DE VIE (C.L.C.V.) - ALCOOL ASSISTANCE – LA CROIX D'OR - CROIX ROUGE FRANCAISE SECOURISME - DEFENDRE LES INTERETS DES ACCIDENTES DU TRAVAIL ET DES HANDICAPES - FRANCE BÉNÉVOLAT - FRATERNITE CHRETIENNE DES PERSONNES MALADES ET HANDICAPEES - HOTEL-DIEU - PEUPLES SOLIDAIRES PONT-L'ABBE - LES RESTOS DU COEUR - SECOURS CATHOLIQUE - SECOURS POPULAIRE - SOS PAPA - BUGALED AR VRO - CORNOUAILLE – MAROC - VEUFS ET VEUVES DU FINISTERE - FNATH – Association des Accidentés de la Vie - A.B.I. 29 - PASI – Pont-l'Abbé Solidarité Internationale - AMICALE DES DONNEURS DE SANG DU PAYS BIGOUDEN - IMC 29 – Association Départementale des Infirmes Moteurs Cérébraux

	- L'ESPOIR – Vie et Handicap en Pays Bigouden - Amicale laïque – CENTRE DE VACANCES
LES ASSOCIATIONS D'ACTION TOURISTIQUES	Tourisme : - OFFICE DE TOURISME - AGENCE OUEST CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT (Maison du Tourisme)
	Jumelage : - PONT L'ABBE-SCHLEIDEN
LES ASSOCIATIONS CULTURELLES LOCALES	Musée Bigouden : - Les Amis du Musée Bigouden
	Loisir : - LOISIRS POUR TOUS - Institut Bigouden des Dentelles - École de Broderies d'Art - AVF PAYS BIGOUDEN - Hold'em poker club bigouden
	Bibliothèque : - LES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE - Amicale Laïque – LIRE ET FAIRE LIRE
	Découverte : - CENTRE D'ACCUEIL ET DE DÉCOUVERTES
	Philatélie : - CERCLE PHILATELIQUE DE CORNOUAILLE
	Chiffres et les lettres : - CLUB DES CHIFFRES ET DES LETTRES
	Dessin peinture : - CLAIR OBSCUR - SOCIETE DES AQUARELLISTES DE BRETAGNE - L'ART EN VIE - Amicale Laïque PEINTURE
	Musique – Tradition : - AMIS DE L'ORGUE ET DE L'EGLISE N.D. DES CARMES de PONT-L'ABBE - AN HEOL NEVEZ - CERCLE CELTIQUE AR VRO VIGOUDENN - CHORALE « TUD AR VRO - ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS BIGOUDEN - RENCONTRES MUSICALES - SONERIEN AN AOD - Amicale Laïque – CHORALE - JMF de Pont-l'Abbé - LISETTE FLOC'H - Bachra
	Langues : - ENJOY ENGLISH FROM 5 TO 75… - EMGLEV AR VRO VIGOUDENN - A.S.F. Atelier des Savoirs Fondamentaux - AVF INITIATION À L'ALLEMAND
	Théâtre : - Amicale Laïque – THÉÂTRE - Compagnie du Trémail
	Université **:** - UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE

	Spectacle : - DRIVE IN CLUB - ASSOCIATION FETE DES BRODEUSES - FESTI BIGOUD
	TV : - FUN LUDO
LES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES LOCALES	- ASSOCIATIONS DES OFFICIERS MARINIERS EN RETRAITE ET VEUVES - ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE LA RESISTANCE – (ANACR) - FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE-MAROC-TUNISIE (FNACA) - UNION BRETONNE DES COMBATTANTS – UBC
SPORTIVES SCOLAIRES	Public : - ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE L.P. LAENNEC - ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE LAENNEC
	Privé : - ASSOCIATION SPORTIVE GABRIELISTE
LES ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES	Athlétisme : - CLUB ATHLETIQUE BIGOUDEN (C.A.B.)
	Badminton : - Amicale Laïque BADMINTON LOISIRS
	Basket : - PONT-L'ABBE BASKET CLUB
	Cyclisme : - CLUB CYCLISTE BIGOUDEN (C.C.B.) - ECOLE DE CYCLISME - CYCLO-RANDONNEURS
	Danse : - Amicale Laïque DANSE ORIENTALE - Amicale Laïquee DANSE DE SALON - ECOLE DE DANSE SOPHIE LEMARCHAL - ECOLE DE DANSE TAMM KREIZ - ECOLE DE DANSE SANDIE TREVIEN - SÌOBHAN ANIM DANCES
	Equitation : - CLUB HIPPIQUE DE PONT-L'ABBE
	Football : - FOOTBALL CLUB DE PONT-L'ABBE - FOOT-LOISIRS PONT-L'ABBÉ
	Galoche : - GALOCHE PONT-L'ABBISTE
	Gymnastique : - Amicale Laïque – GYM Adultes - Amicale Laïque – GYM Enfants - GYM HARMONIE
	Handball : - HANDBALL CLUB BIGOUDEN
	Handisport : - AMZER VAK - HANDISPORT DE CORNOUAILLE
	Hockey : - HOCKEY CLUB DE PONT-L'ABBE
	Natation :

	- LES NAGEURS BIGOUDENS - APEA
	Palet sur planche : - Amicale Laïque PALET SUR PLANCHE
	Pétanque : - LA PETANQUE BIGOUDENE - PETANQUE LOISIRS
	Pigeons : - PIGEON SPORT BIGOUDEN
	Plongée : - AQUA-CLUB - BIGOUDEN RANNIGED AR MOR
	Qi-Gong : - LA COURTE ÉCHELLE
	Rugby : - RUGBY-CLUB BIGOUDEN - ECOLE DE RUGBY
	Sports de combat : - Amicale Laïque GOUREN - Amicale Laïque – AIKIDO - Amicale Laïque – JUDO - E.Q.C. Escrime Quimper Cornouaille - Judo Club du Pays Bigouden
	Tennis de table : - Pont-l'Abbé Tennis de Table
	Tennis : - Pont-l'Abbé Tennis Club
	Tir à l'arc : - La Compagnie des Archers Bigoudens
	Yoga : - YOGA CLUB LAENNEC - YOGA HEOL
LES AUTRES ASSOCIATIONS	Médical : - KERDIAB - France Alzheimer 29
	Gestion centre social : - MAISON DE LA PARTICIPATION
	Lambour : - LES AMIS DE LAMBOUR
	Transmission : - CITIZEN BAND BIGOUDENE
	Evènementiel : - CAP – Comité d'Animation de Pont-l'Abbé - QUETAL
	Retraités : - CLUB DES RETRAITÉS - LOISIRS ET SOLIDARITE DES RETRAITÉS - ASSOCIATION DE PORS MORO - LES AMIS DE LA RESIDENCE DES CAMELIAS
	Foire exposition : - COMITÉ DE LA FOIRE EXPOSITION -
	- Foyer adultes handicapés : - MARC'H MOR

	<u>Pompiers</u> : - JEUNES POMPIERS DE PONT-L'ABBE - AMICALE SAPEUR POMPIERS DE PONT-L'ABBE
	<u>Commerces</u> : - Commerces de Pont-l'Abbé - ASSOCIATION DU MARCHÉ DE PONT-L'ABBÉ
	<u>Parents d'élèves</u> : - CONSEIL DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES – F.C.P.E. - CONSEIL DES PARENTS D'ÉLÈVES COLLÈGE/LYCÉE LAËNNEC PUBLIQUE – F.C.P.E. - ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES ENSEMBLE SCOLAIRE ST-GABRIEL – APEL
	<u>Syndicats</u> : - CFDT (Union Locale) - CFTC - CGT
	<u>Sécurité routière</u> : - BEVAN e PONT-'N-ABAD

Source : mairie

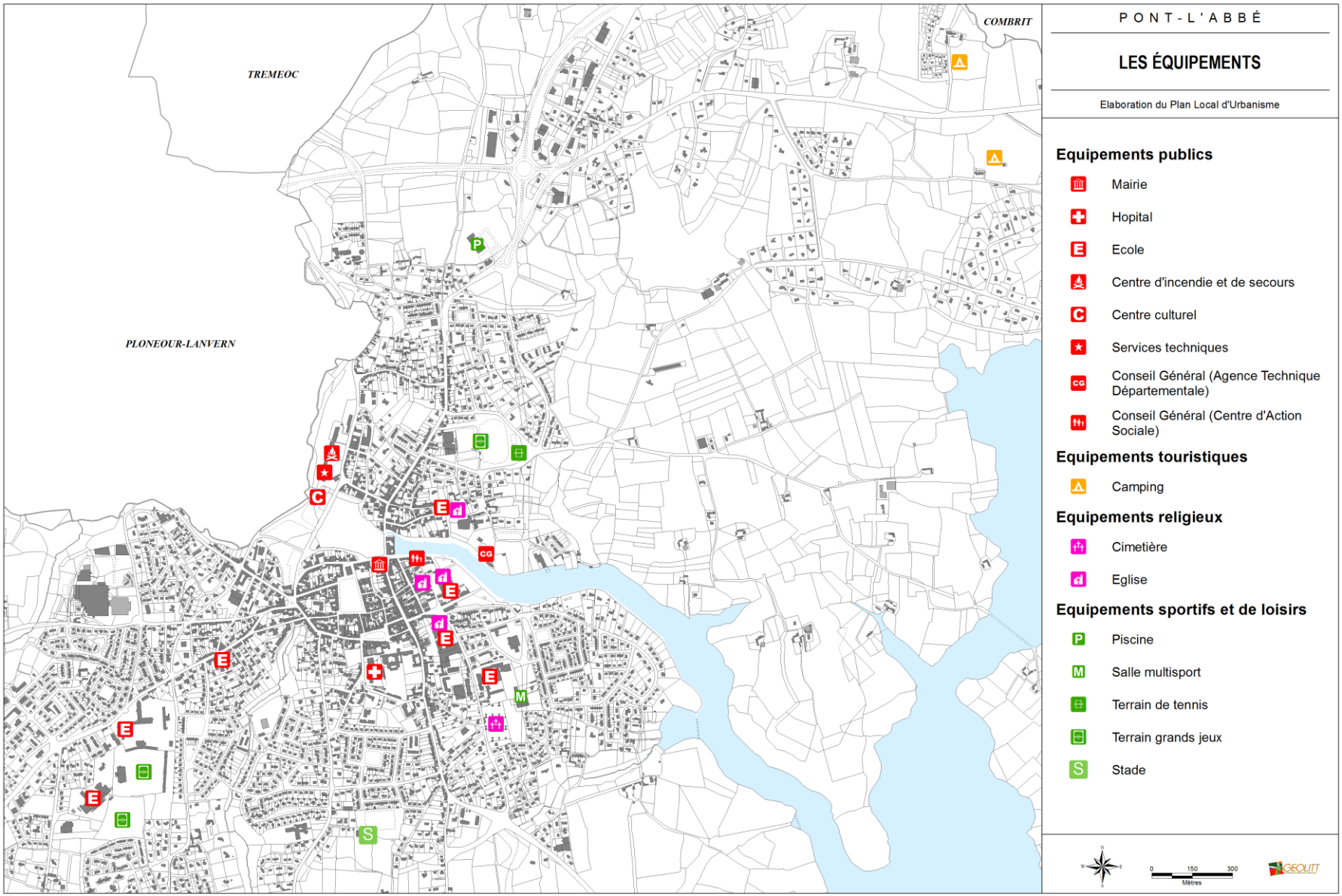
COMBRIT
TREMEOC
PLONEOUR-LANVERN
P O N T - L ' A B B É
LES ÉQUIPEMENTS
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme
Equipements publics
Mairie
Hopital
Ecole
Centre d'incendie et de secours
Centre culturel
Services techniques
Conseil Général (Agence Technique Départementale)
Conseil Général (Centre d'Action Sociale)
Equipements touristiques
Camping
Equipements religieux
Cimetière
Eglise
Equipements sportifs et de loisirs
Piscine
Salle multisport
Terrain de tennis
Terrain grands jeux
Stade
0 150 300
Mètres

4.2. LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET DEPLACEMENTS

4.2.1 La voiture comme mode de transport dominant

A Pont l'Abbé, commune littorale située à la pointe Sud-Ouest du Finistère et relativement éloignée des axes majeurs de la région, la voiture occupe une place majeure dans l'organisation de la vie des habitants dont elle constitue inévitablement le moyen de transport privilégié. Elle est autant utilisée pour les déplacements « extra-communaux » (déplacements domicile-travail par exemple), que pour les déplacements « intra-communaux ».

Néanmoins, compte-tenu de sa population, de ses offres en services, commerces et équipements et considérant l'importance du bassin d'emploi que représente la commune, les besoins en équipement automobile apparaissent moins importants à l'échelle de la commune qu'à celle de la communauté de commune et équivalents à ceux du département.
En effet, le taux d'équipement automobile des ménages est de 86,4% en 2012, contre 88,6% à l'échelle de la CCPBS et 87,2% à l'échelle du Finistère.
A noter que ce taux a cependant augmenté depuis le précédent recensement (67.8% en 1999) et que par ailleurs, la proportion de ménages possédant au moins deux voitures a aussi augmenté durant cette période.

4.2.2. Les routes

Pont l'Abbé est une commune située sur la bordure littorale Sud du Finistère, dans un secteur particulièrement touristique et au carrefour entre Quimper d'une part et les communes côtières du Pays Bigouden Sud d'autre Part.
Cette localisation particulière a fait de la commune, et ce depuis longtemps, un passage très fréquenté et tout particulièrement en période estivale.

Le territoire est ainsi traversé et irrigué par de nombreuses routes départementales, absorbant un trafic plus ou moins important :

- **RD 785** : cet axe relie Quimper à Penmarch en passant par Pont l'Abbé et représente la voie la plus empruntée de la commune. Elle est en 2x2 voie depuis le Nord du territoire (vers Quimper) jusqu'au giratoire de Kermaria, absorbant un trafic annuel moyen, en 2011, de plus de 17 000 véhicules/jour. Elle se confond ensuite avec le contournement Ouest de la commune. Au giratoire de Kérouant, la RD 785 oblique vers Plomeur/Penmarc'h tandis que le contournement vers le Sud se poursuit (RD 2).
  Dans sa partie Nord uniquement, cette route est classée à grande circulation, impliquant un principe d'inconstructibilité d'une bande de 75 m en dehors des espaces urbanisés.
- **RD 2** : la route poursuit le contournement de l'agglomération de Pont L'Abbé entamé par la RD 785, et permet ainsi de relier ainsi Plobannalec-Lesconil puis Loctudy située au Sud-Est de la commune. Avec plus de 4 000 véhicules/jour en moyenne sur l'année 2011, la voie est la troisième la plus fréquentée et joue un rôle structurant pour Pont l'Abbé, ceinturant l'urbanisation et permettant des liaisons rapides vers toutes les zones périphériques de l'agglomération.
- **RD 44** : Second axe en termes de trafic (près de 13 000 véhicules/jour en moyenne sur l'année 2011), la voie permet de relier Pont l'Abbé aux communes du Sud Finistère telles que Bénodet, Fouesnant et Combrit. Elle rejoint la RD 785 au niveau du giratoire de Kermaria et représente un axe majeur dans l'organisation du territoire Sud Bigouden.
- **RD 102** : Quatrième et dernier axe majeur pour les déplacements en pays Bigouden Sud, cette voie permet de relier Pont l'Abbé à Plobannalec et à Treffiagat plus au Sud. Quotidiennement en 2011, c'est en moyenne 6000 véhicules qui ont emprunté cet axe.

- **RD 240** : cette voie se trouve au Nord du territoire, aboutissant sur la RD 785, et permet de relier Tréméoc plus au Nord.

L'agglomération, si elle est contournée par plusieurs routes départementales, est néanmoins directement desservie par plusieurs routes/rues importantes qui traversent partiellement ou totalement la centralité. Les voies structurantes sont les suivantes :

- la **rue du Général de Gaulle**, qui se prolonge vers le Nord, une fois la rivière franchie, en rue Victor Hugo.
- la **RD 102**, ou rue des Déportés qui se transforme en rue du Pont Neuf puis rue de la gare. Ce second axe orienté Nord-Sud permet, tout comme le précédent, de franchir la rivière de Pont l'Abbé.
- la **rue Charles le Bastard**, qui relie Pont l'Abbé à Plonéour-Lanvern et la **rue Guy Le Garrec** marquent des axes importants dans le développement de la commune également.

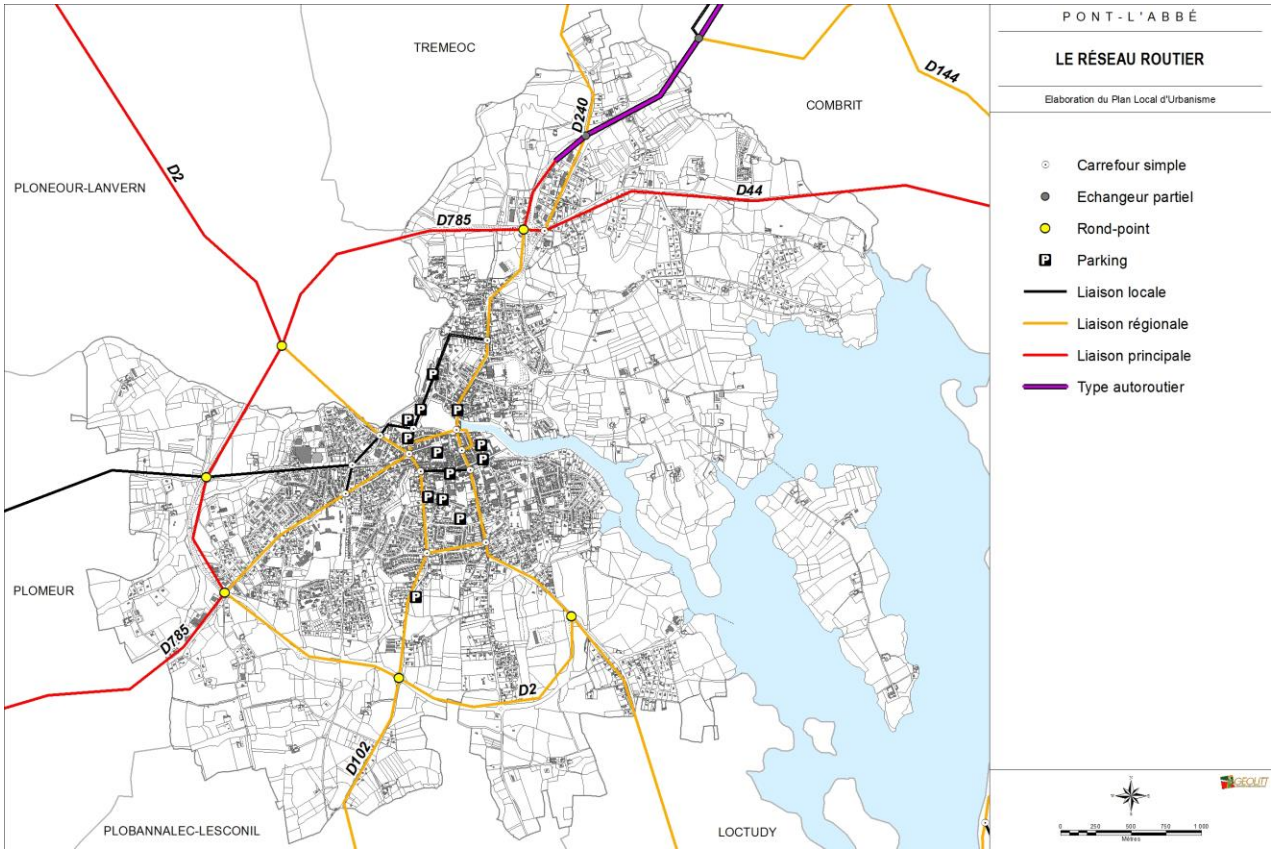

4.2.3. Le stationnement

La commune dispose de nombreuses places de stationnement public, compte tenu de son attractivité commerciale, de services mais également touristique.

On dénombre 2513 places de stationnement dont 45 places pour les personnes à mobilité réduite dans l'environnement immédiat des commerces du centre-ville de Pont l'Abbé dont 26 % en zone bleue. Un quart de cette offre est concentrée sur la place de la Madeleine dont la distance ressentie avec le centre-ville peut paraître importante en raison d'un cheminement peu qualitatif.

L'organisation du stationnement au centre-ville est réglementée par des zones bleues (durée limitée à 90 minutes). Cela concerne principalement les deux grandes places de la commune, celles de la République et Gambetta, mais également la rue du Général de Gaulle, la rue Jules Simon, etc.

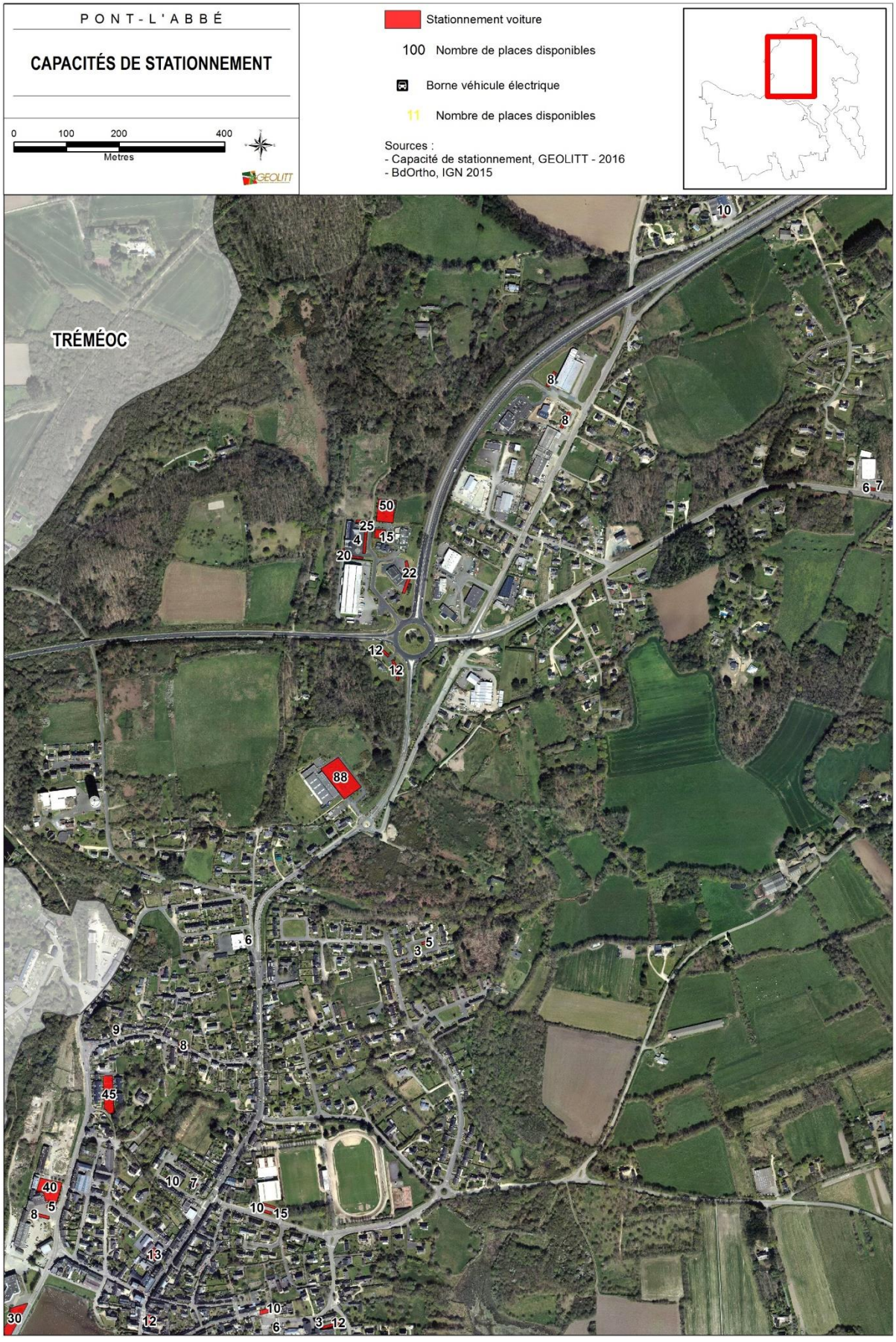
PONT-L'ABBÉ
CAPACITÉS DE STATIONNEMENT
0 100 200 400
Metres
GEOLITT
Stationnement voiture
100 Nombre de places disponibles
Borne véhicule électrique
11 Nombre de places disponibles
Sources :
- Capacité de stationnement, GEOLITT - 2016
- BdOrtho, IGN 2015
TRÉMÉOC

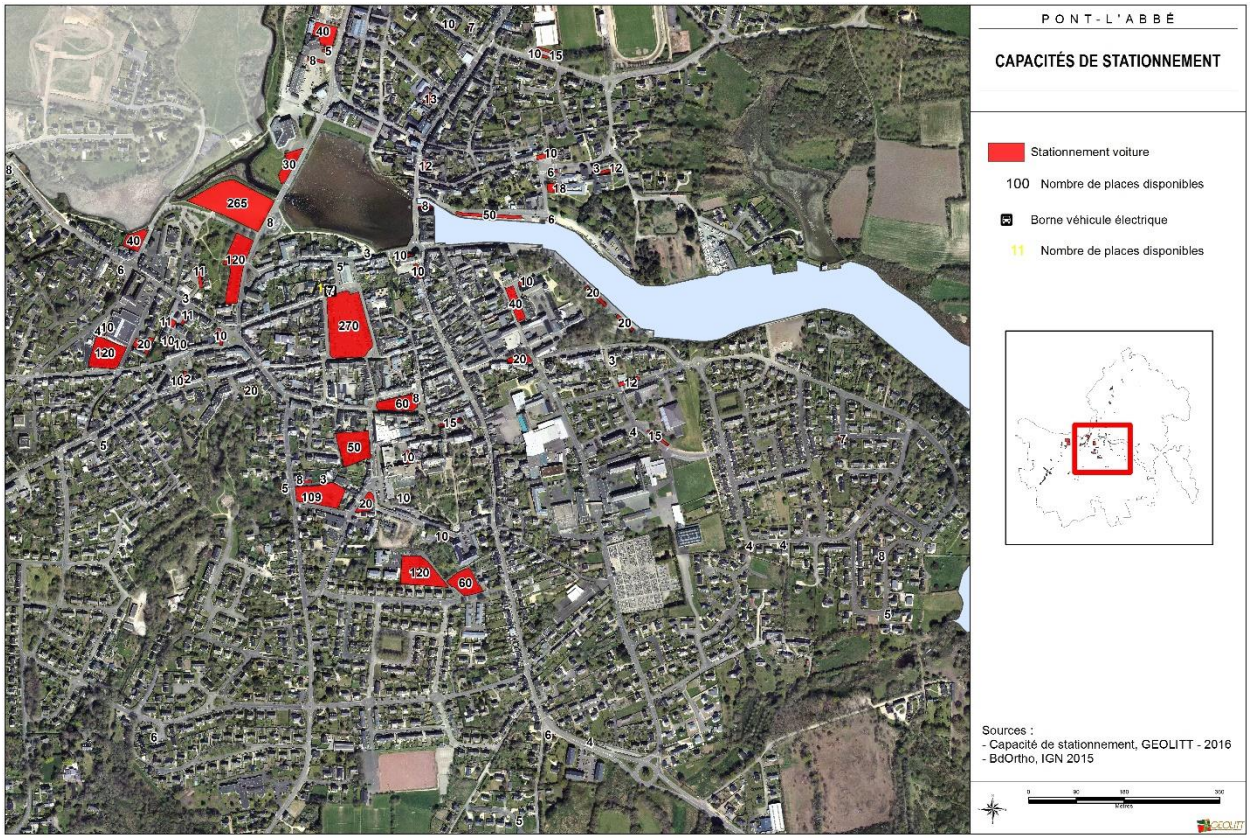
PONT-L'ABBÉ
CAPACITÉS DE STATIONNEMENT
Stationnement voiture
100 Nombre de places disponibles
Borne véhicule électrique
11 Nombre de places disponibles
Sources :
- Capacité de stationnement, GEOLITT - 2016
- BdOrtho, IGN 2015

PONT-L'ABBÉ
CAPACITÉS DE STATIONNEMENT
0 95 190 380
Metres
GEOLITT
Stationnement voiture
100 Nombre de places disponibles
Borne véhicule électrique
11 Nombre de places disponibles
Sources :
- Capacité de stationnement, GEOLITT - 2016
- BdOrtho, IGN 2015

Carte des rues/places où le stationnement est règlementé

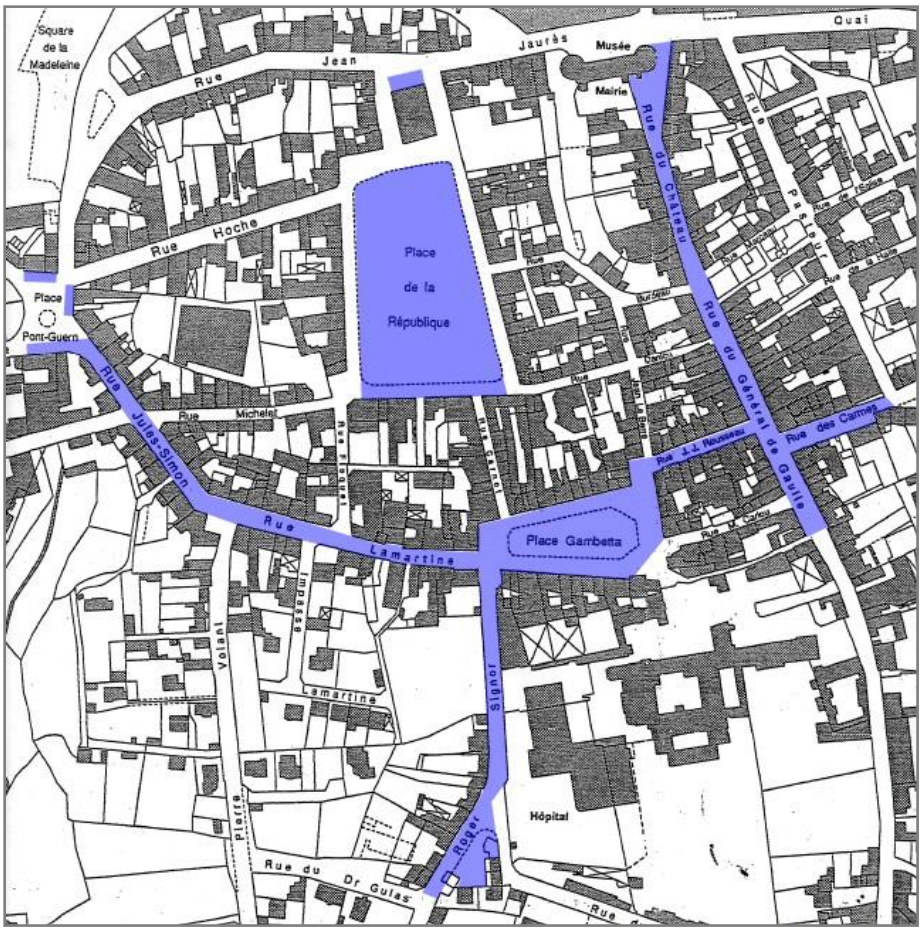

Source : Mairie

De plus, il existe de nombreuses places à proximité des principaux équipements ou encore le long des quais.

4.2.4. Le réseau de transports en commun

La commune de Pont l'Abbé compte plusieurs lignes régulières de cars qui la desservent quotidiennement.
En effet, le réseau départemental de transport en commun Pen-ar-Bed propose les lignes et liaisons suivantes :

- Ligne 54 « Pouldreuzic - Plonéour Lanvern Pont - l'Abbé »,
- Ligne 56 « Pont-l'Abbé - Quimper» :
    - Ligne 56A «Saint-Guénolé - Le Guilvinec - Pont l'Abbé (Quimper)»,
    - Ligne 56B «Penmarc'h - Plomeur - Pont l'Abbé (Quimper) »,
    - Ligne 56C «Lesconil - Loctudy - Pont l'Abbé (Quimper)».

De plus, il existe un service de transport à la demande, qui s'effectue après réservation.

Pour les transports scolaires, les élèves utilisent les lignes régulières du réseau Pen ar Bed pour se rendre dans les établissements situés sur Quimper.

Extrait du plan du réseau départemental de transport en commun (Pen Ar Bed)

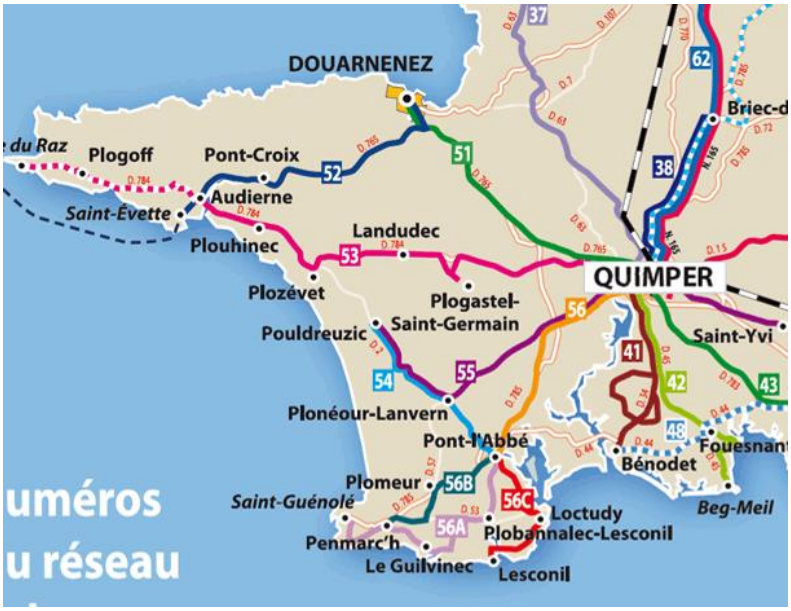

Source : Pen ar Bed

Le SCOT Ouest Cornouaille vise une organisation hiérarchisée des liaisons en transports en commun, favorisant une meilleure structuration et un meilleur fonctionnement du territoire. Pour cela, il énonce comme objectif :

- le renforcement du lien avec Quimper, ou le réseau radial (liaisons pénétrantes Est-Ouest),
- le renforcement du maillage interne, c'est-à-dire le réseau axial (liaisons transversales).

4.2.5. Covoiturage et aires de covoiturage

Une aire de covoiturage existe déjà sur le secteur de Kermaria et un projet d'aménagement d'une seconde aire est envisagé.

Dans le cadre du schéma départemental des aires de covoiturage engagé par le Conseil général du Finistère, un site a été ouvert : http://www.covoiturage-finistere.fr/.

4.2.6. Le port de Pont l'Abbé

Source http://www.la-mer-en-livres.fr/pontlabbe.html

> Un acte du pape Clément VII, daté de 1385, à Avignon, confirme l'ancienneté du port de mer de Pont-L'Abbé qui devait recevoir les voyageurs qui se rendaient en pèlerinage à l'actuelle chapelle de Notre-Dame de la Tréminou.
> Les pèlerins étaient accueillis, hébergés, conseillés et soignés à l'hospice des Saints-Jean (Jean-Baptiste et l'apôtre Jean) qui avait été fondé en 1350 par Hervé III, puissant baron du Pont. Ce bâtiment qui faisait corps avec une aumônerie, avait été construit sur pilotis au bord de la ria, sur la rive droite, en aval du pont. Attirés par les indulgences plénières et la promesse du paradis, attachés à la bénédiction papale, les pèlerins devinrent chaque année de plus en plus nombreux.

Un premier quai de fortune, s'appuyant sur les arches du pont, fut donc construit quelques années plus tard sous l'impulsion d'Hervé IV. Ce premier quai demeura plus ou moins en l'état jusqu'à 1729, date à laquelle il fut réparé et agrandi à l'aide des pierres provenant d'une ancienne chapelle proche du rivage. Les bateaux s'échouaient à marée basse à quelque distance de la rive droite de la ria et étaient chargés ou déchargés à l'aide de passerelles appelées « ponts de planches ».
A ses débuts le port de Pont-L'Abbé exportait surtout des grains et du poisson salé ou séché et recevait du vin, du sel et des épices en provenance de toute la France ainsi que de quelques pays d'Europe: Espagne, Portugal et Pays-Bas.

Il faudra attendre 1812 pour que de nouveaux travaux portent la longueur totale du quai à 145 mètres. Ce nouvel ouvrage sera ensuite prolongé par une cale d'accès appelée par la suite "cale Saint-Laurent". En 1828, un négociant en grains fera construire un autre quai isolé, le quai Férec, pour son propre commerce. De 1834 à 1836 et de 1848 à 1851 tous les quais existants seront finalement rénovés, prolongés et raccordés les uns aux autres. Le lest apporté par les voiliers permettra de combler, petit à petit, tous les creux qui s'étaient formés entre les nouveaux quais et l'ancienne rive. Enfin un autre lieu d'accostage, appelé "quai de Pors-Moro" sera construit de 1874 à 1875 sur la rive gauche, pour servir de quai d'attente ou de réparations.

Les XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles furent, dans l'ensemble, une ère de prospérité et de vitalité intense pour le port de Pont-L'Abbé. Il n'était pas rare de voir, certaines années, plus de 200 navires venir accoster les quais du vieux havre bigouden. Ils transportaient des marchandises diverses pour la consommation locale et les usines (céréales, pommes de terre, produits chimiques, farine, fécule de pomme de terre, etc...) ou étaient à destination de l'Angleterre et des principaux ports de France.
A partir de 1885, des navires venus des ports du Nord apportèrent de la glace à Pont-L'Abbé, réutilisée pour des chargements et des expéditions de poissons frais vers Nantes et Le Havre. Il y eut aussi des envois de sardines en conserve et de divers poissons salés, de coquillages et de crustacés, mais les principales exportations par voie de mer furent celles des pommes de terre et de leurs fécules. De nombreux navires venant d'Angleterre avec de la houille, s'en retournaient à Cardiff, Newport et Swansea avec des cargaisons de différentes variétés de pommes de terre et des troncs de pins sylvestres.

Le déclin du port de commerce, cœur et poumon de la capitale du Pays Bigouden, ne s'amorça qu'à partir de 1905. Il s'accentua ensuite de 1930 à 1940 et les années sombres de l'occupation signèrent son arrêt de mort.

De nos jours, malgré la présence d'un chantier naval, le port et la ria de Pont-L'abbé sont essentiellement fréquentés par des bateaux de plaisance.

Aujourd'hui l'**Association des Usagers du Port de Pont-l'Abbé** vise à aider et permettre le maintien du port de plaisance au travers des objectifs suivants :

- Défendre la liberté et la facilité d'usage du port, de la rivière et de la mer
- Favoriser les liens d'amitié entre les membres
- Promouvoir la pêche et la plaisance sous toutes ses formes (sorties, formations)
- Défendre les intérêts locaux propres aux plaisanciers

Parallèlement à cela, l'ancien chemin de halage situé le long de la rivière de Pont-l'Abbé a été aménagé en promenade pédestre de 2,2 km. C'est un site pour permet d'observer les oiseaux et de cheminer du bois Saint Laurent jusqu'à Rosquerno.

4.2.5. Le réseau piéton, équestre, VTT et vélo
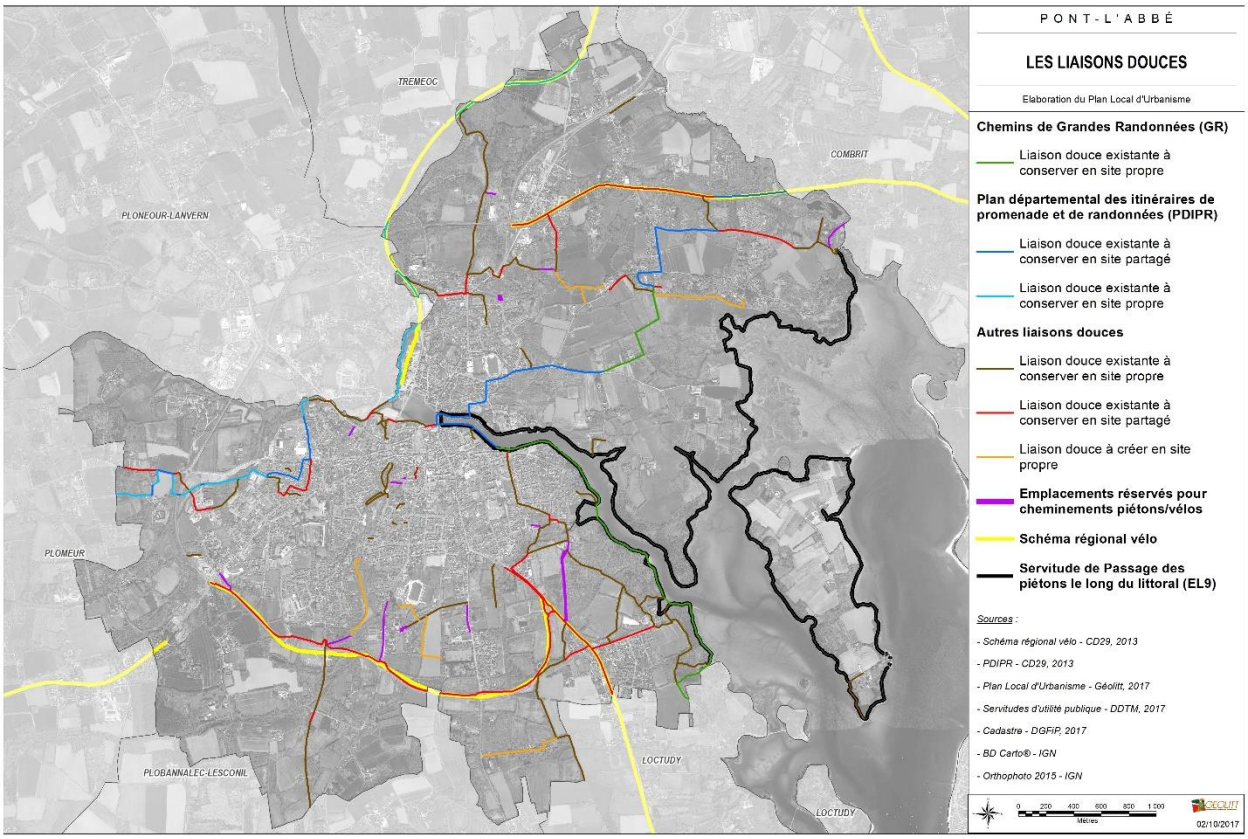
Il existe trois axes principaux et quelques chemins reliant la ville à son environnement rural et naturel. Cependant on note également des coupures qui rompent la continuité de ces cheminements et des secteurs qui pourraient être rendus plus perméables à l'accès piéton/vélos. Les itinéraires existants mériteraient d'être conforté et mis en réseau.